

A l'occasion des Rendez-vous de l'Assurance de Casablanca



ملتقى الدار البيضاء للتأمين
RENDEZ-VOUS DE CASABLANCA DE L'ASSURANCE



L'humain au cœur des risques



en partenariat avec



ASSOCIATION
POUR LE MANAGEMENT
DES RISQUES ET DES ASSURANCES
DE L'ENTREPRISE AU MAROC

Bienvenue à la
6ème Convention de la Francophonie !



6^{ème} Convention de la Francophonie – 2 avril 2019



ملتقى الدار البيضاء للتأمين
RENDEZ-VOUS DE CASABLANCA DE L'ASSURANCE



L'humain au cœur des risques



CLUB FRANCORISK

en partenariat avec



AMRAEM

ASSOCIATION
POUR LE MANAGEMENT
DES RISQUES ET DES ASSURANCES
DE L'ENTREPRISE AU MAROC

Ouverture & Mot de Bienvenue



Aziz **DERJ**
Président
AMRAEM



Gilbert
CANAMERAS
Président
**CLUB
FRANCORISK**



Bachir
BADDOU
Directeur
Général
FMSAR

6^{ème} Convention de la Francophonie – 2 avril 2019



ملتقى الدار البيضاء للتأمين
RENDEZ-VOUS DE CASABLANCA DE L'ASSURANCE



L'humain au cœur des risques



CLUB FRANCORISK

en partenariat avec



AMRAEM

ASSOCIATION
POUR LE MANAGEMENT
DES RISQUES ET DES ASSURANCES
DE L'ENTREPRISE AU MAROC

Introduction

Dr Eric BERTHERAT

Spécialiste des grandes pandémies,
particulièrement en Afrique

Organisation Mondiale de la Santé



Comment va l'Afrique en 2019 ?

E. Bertherat

Programme des urgences sanitaires

OMS Genève

bertherate@who.int



World Health
Organization

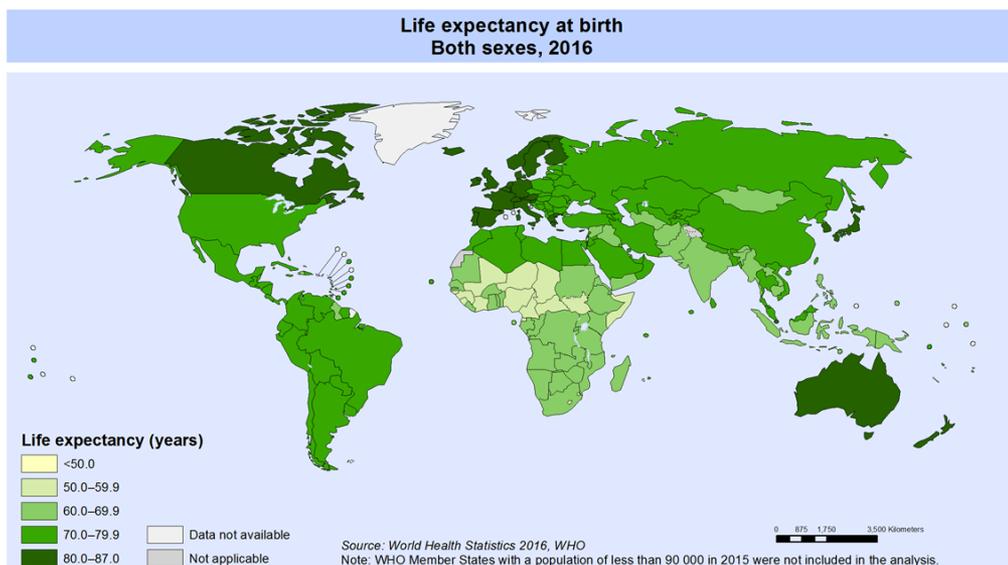
HEALTH
EMERGENCIES
programme

L'état de santé de la population s'est améliorée

La plus importante progression de l'espérance de vie en bonne santé

2012: 50,9 ans

2015: 53,8 ans

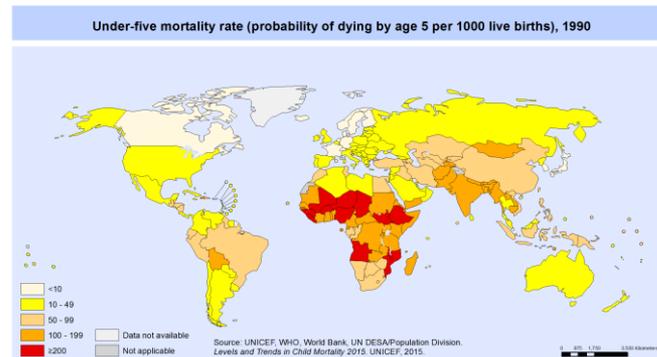


The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the World Health Organization concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries. Dotted and dashed lines on maps represent approximate border lines for which there may not yet be full agreement.

Data Source: World Health Organization
Map Production: Information Evidence and Research (IER)
World Health Organization

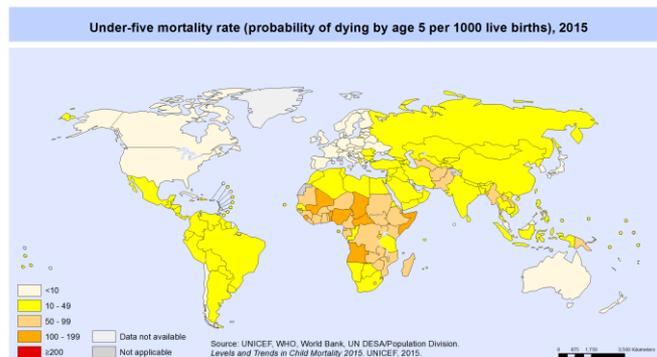


© WHO 2016. All rights reserved.



The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the World Health Organization concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries. Dotted and dashed lines on maps represent approximate border lines for which there may not yet be full agreement.

Data Source: World Health Organization
Map Production: Health Statistics and Information Systems (HSI)



The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the World Health Organization concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries. Dotted and dashed lines on maps represent approximate border lines for which there may not yet be full agreement.

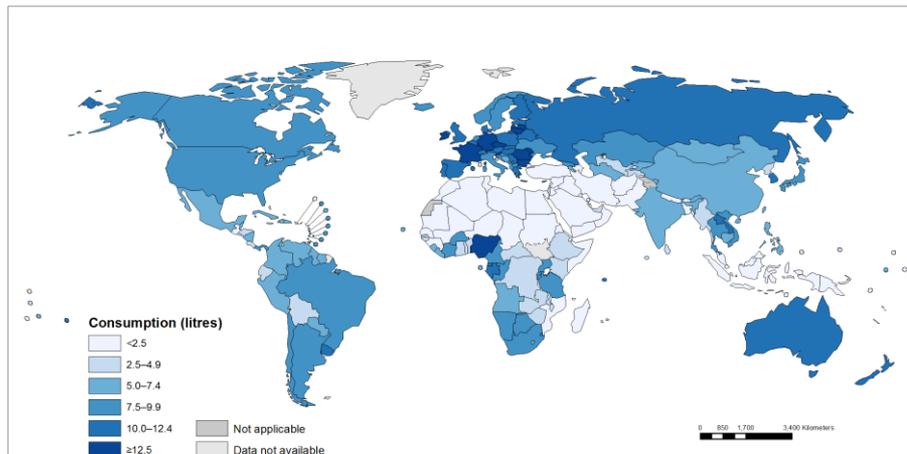
Data Source: World Health Organization
Map Production: Health Statistics and Information Systems (HSI)
World Health Organization



© WHO 2015. All rights reserved.

Certains déterminants de santé restent favorables

Total alcohol per capita consumption (15+ years; in litres of pure alcohol), 2016

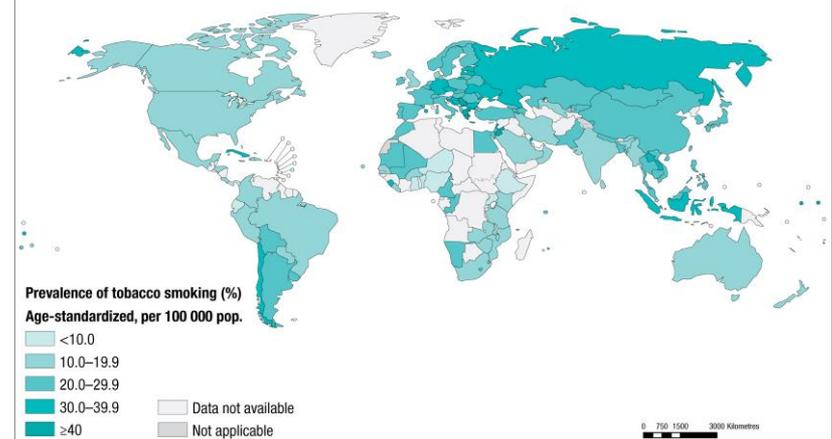


The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the World Health Organization concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries. Dotted and dashed lines on maps represent approximate border lines for which there may not yet be full agreement.

Data Source: World Health Organization
Map Production: Information Evidence and Research (IER)
World Health Organization



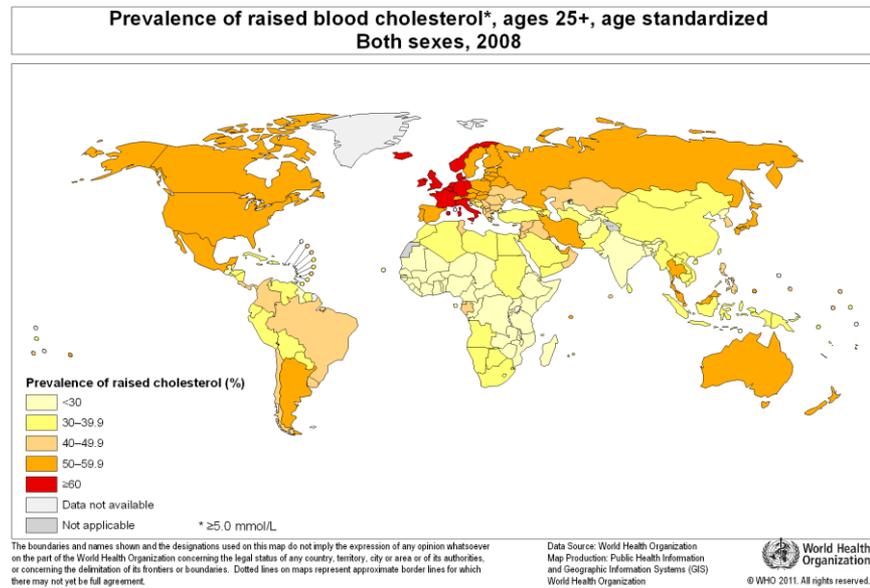
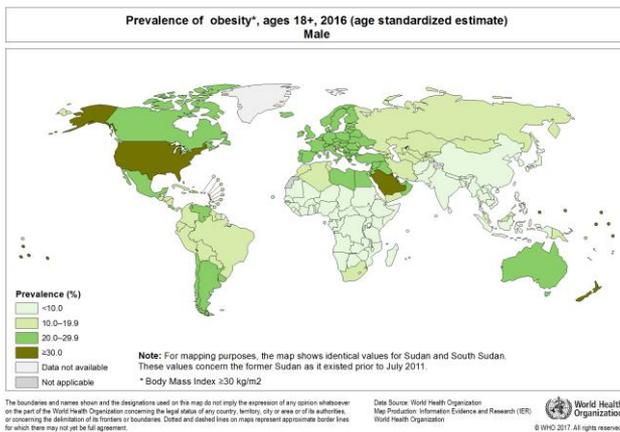
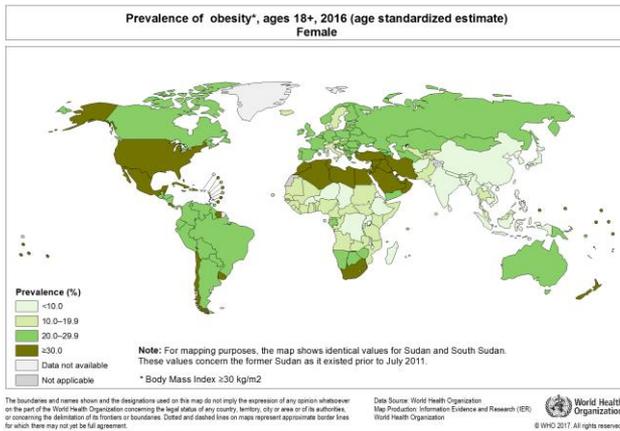
Age-standardized prevalence of tobacco smoking among persons aged 15 years and older, 2015



The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the World Health Organization concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries. Dotted and dashed lines on maps represent approximate border lines for which there may not yet be full agreement. © WHO 2016. All rights reserved.

Data Source: World Health Organization
Map production: Information Evidence and Research (IER)
World Health Organization





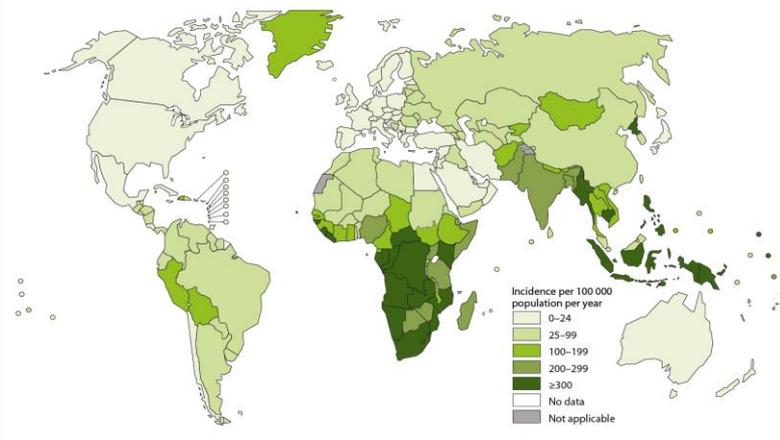
Les maladies infectieuses reculent lentement

Infections des voies respiratoires inférieures, VIH et maladies diarrhéiques, restent les principales causes de mortalité, mais elles tuent moins

Le poids des 10 maladies infectieuses principales diminue:

- La morbidité a diminué de moitié depuis 2000
- La mortalité est passée de 87,7 à 51,1 p.100 000 entre 2000 et 2015

Estimated TB incidence rates, 2017



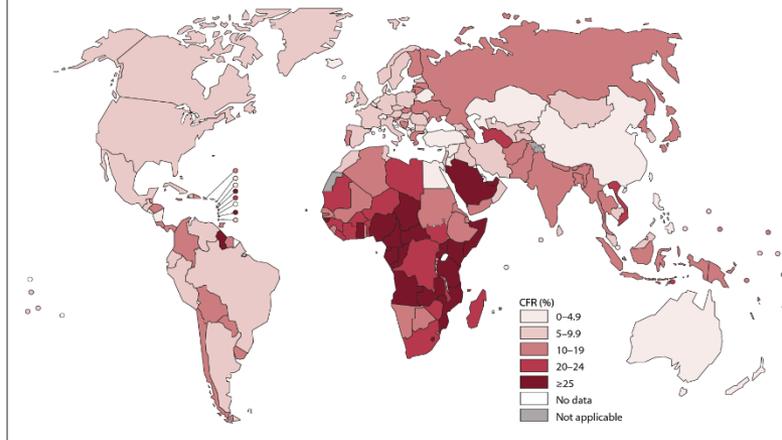
The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the World Health Organization concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries. Dotted and dashed lines on maps represent approximate border lines for which there may not yet be full agreement.

Data Source: Global Tuberculosis Report 2018. WHO, 2018.

© WHO 2018. All rights reserved.



Estimates of the case fatality ratio (CFR), (including HIV-negative and HIV-positive people), 2017



The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the World Health Organization concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries. Dotted and dashed lines on maps represent approximate border lines for which there may not yet be full agreement.

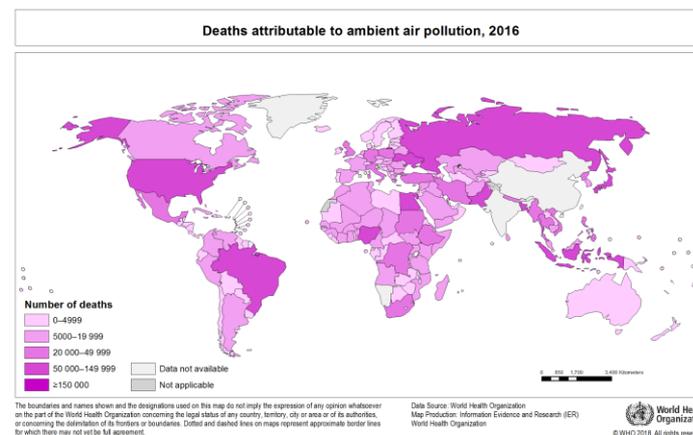
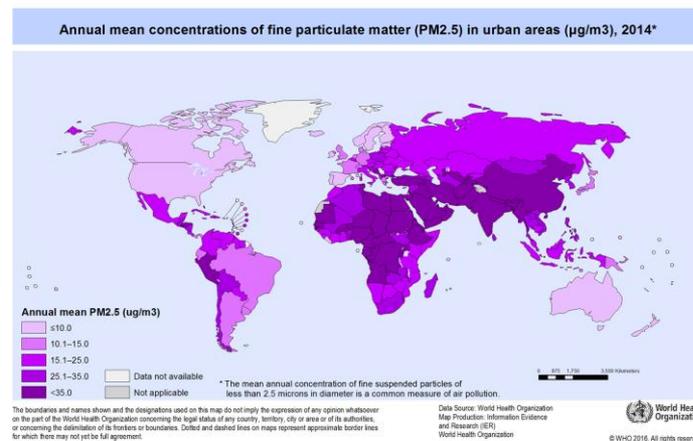
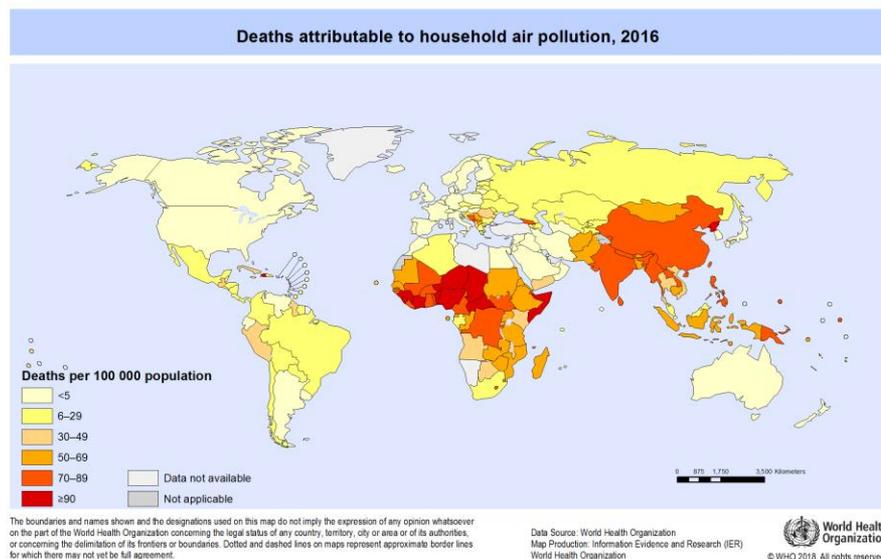
Data Source: Global Tuberculosis Report 2018. WHO, 2018.

© WHO 2018. All rights reserved.

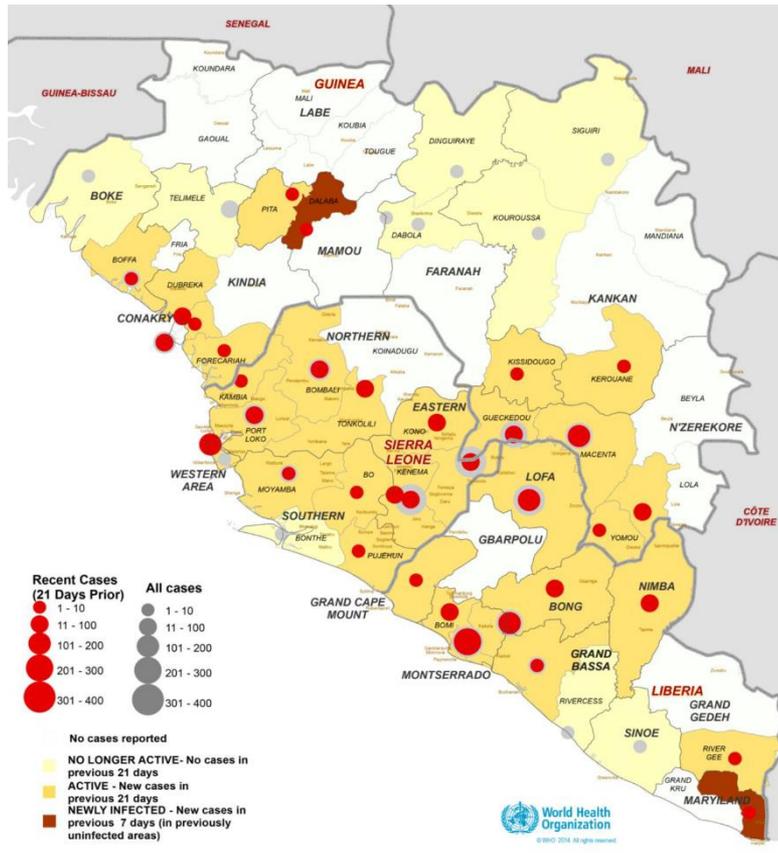


Mais les modes de vie changent et les facteurs de risque évoluent...

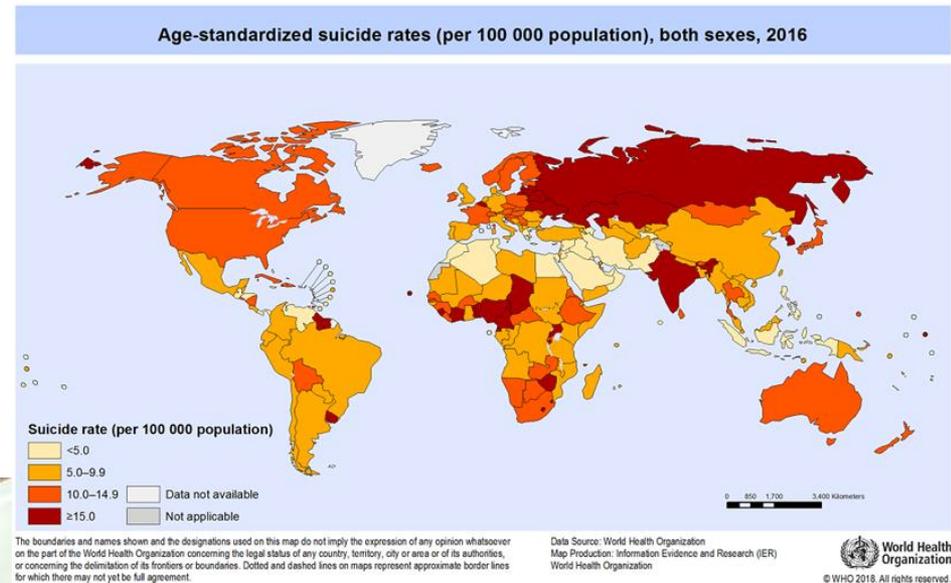
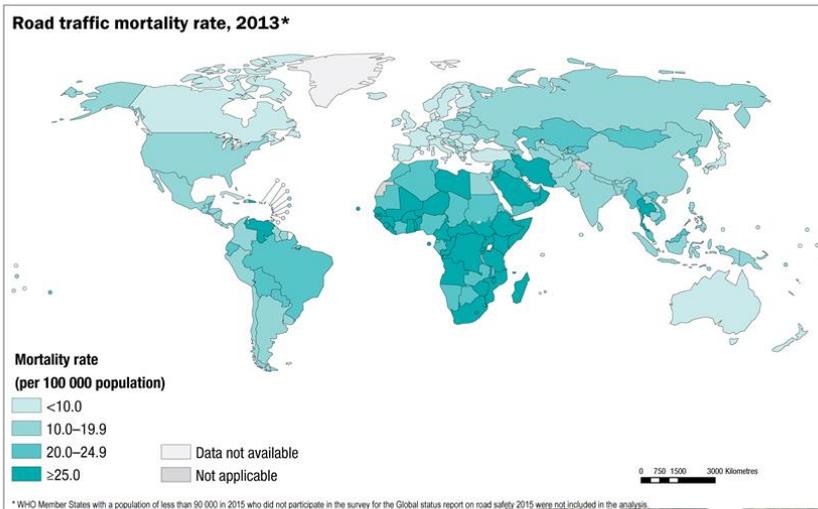
La population vieillit et s'urbanise



Risque épidémique: de la modification de l'environnement à l'impact urbain

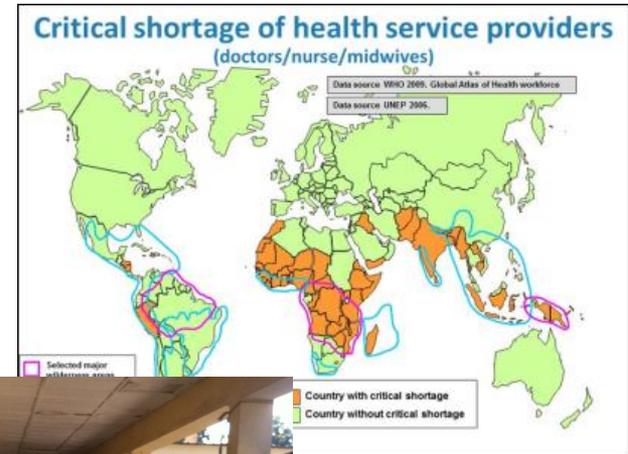


Mais les maladies non transmissibles (maladies cardiaques, cancers, troubles psychologiques) et les accidents font maintenant plus de victimes



La couverture sanitaire reste insuffisante

- Les investissements sont limités et déséquilibrés
 - 2 médecins et 15,5 lits p. 100 000 habitants
 - produits médicaux: 39 % du budget
 - personnels de santé: 14 %
 - infrastructures: 7 %
- La performance des systèmes de santé est faible :
 - accès aux services,
 - qualité des soins,
 - prise en charge communautaire,
 - résilience
- Personnes âgées et adolescents ?
- La couverture vaccinale reste fragile
- En situation d'urgence sanitaire:
 - Démultiplication de l'infection (insuffisance de l'hygiène hospitalière)
 - Destabilisation, impact sur toutes les activités de soin de routine



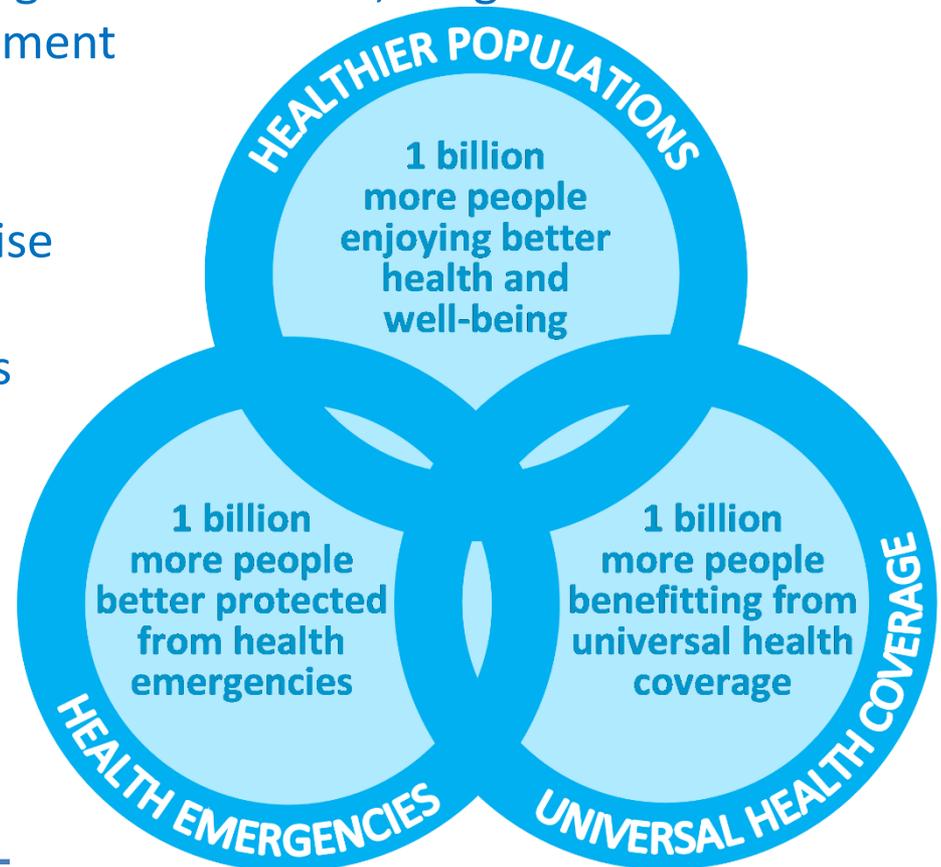
Vers une approche plus globale de la santé

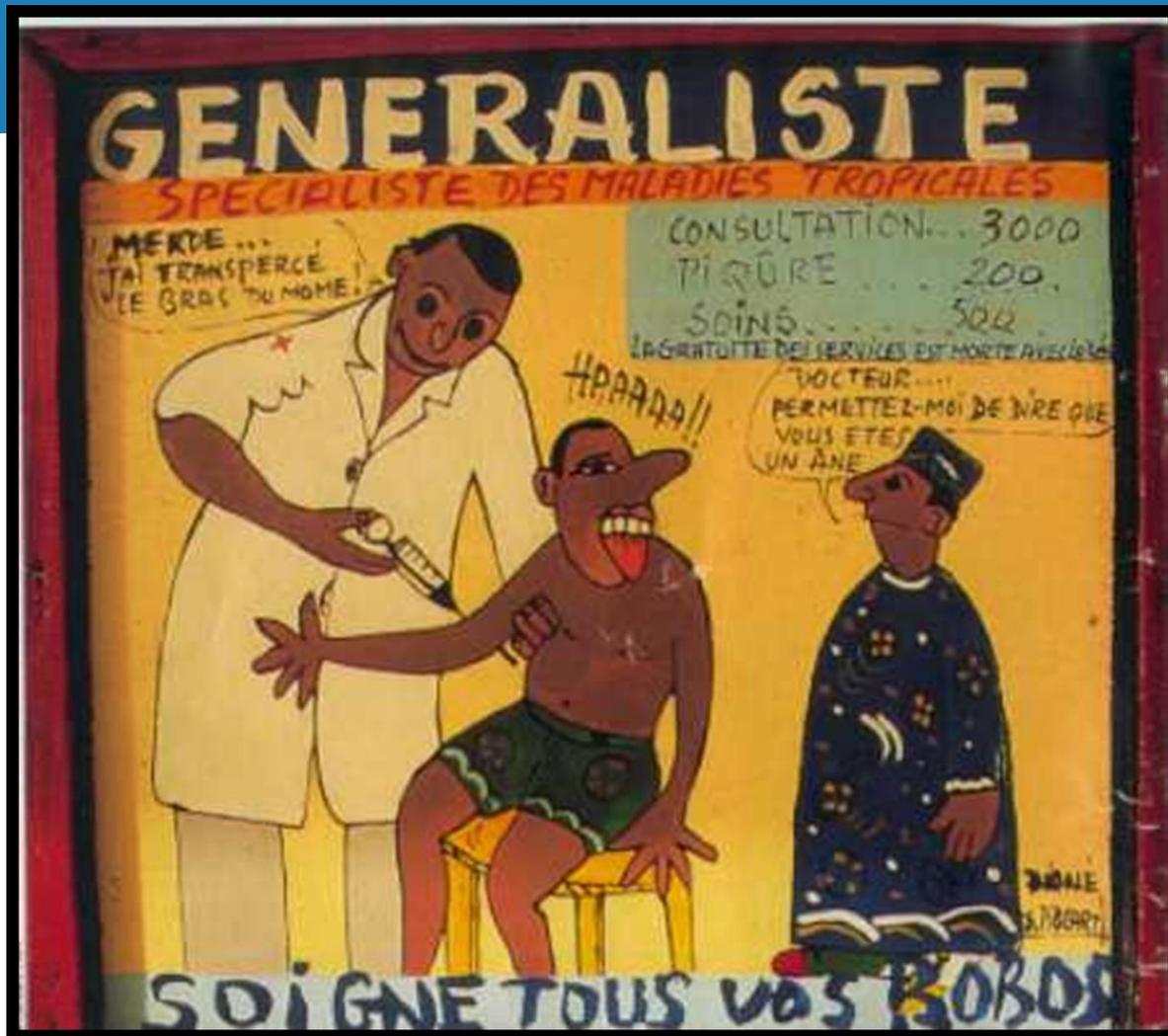
Les Africains vivent plus longtemps et en meilleure santé
Sous l'effet de programmes ciblés et largement financés, les grandes pathologies infectieuses reculent lentement

Mais

Ces acquis sont menacés par la mauvaise qualité des prestations sanitaires
Les changements de mode de vie et les modifications de l'environnement accroissent d'autres facteurs de risque

Couverture Sanitaire Universelle





MERCI



World Health
Organization

HEALTH
EMERGENCIES
programme



Table Ronde #1

Le risque humain dans son environnement

Modérateur :

Gérard LANCNER
Dirigeant (ARM AFRICA)

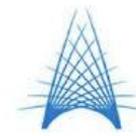


Intervenants :

- Reda BENAMAR
Directeur d'Etudes (CNSS Maroc)
- Nicolas DIAKITE
Directeur Général (ASCOMA Santé & EB)
- Dr Gervais ATEDJOE
Directeur Médical Afrique Central
(ASCOMA)
- Etienne DE VARAX
Directeur ART, Juridique – Fiscal –
Conformité, Indemnisation
(HDI GLOBAL SE)

6^{ème} Convention de la Francophonie

Table Ronde #1 : Le risque Humain dans son environnement



ملتقى الدار البيضاء للتأمين
RENDEZ-VOUS DE CASABLANCA DE L'ASSURANCE



L'humain au cœur des risques



en partenariat avec



ASSOCIATION
POUR LE MANAGEMENT
DES RISQUES ET DES ASSURANCES
DE L'ENTREPRISE AU MAROC

Reda BENAMAR
Directeur d'Etudes
CNSS MAROC





Systeme de protection sociale au Maroc

Avril 2019

Plan de la présentation

I

- Principe de la sécurité sociale

II

- Architecture de la couverture sociale au Maroc

III

- Prévoyance sociale dans l'entreprise

IV

- Conclusion

I- Principe de la sécurité sociale

Définition de la sécurité sociale?

❑ La définition de la sécurité sociale est souvent liée à la réparation des conséquences de divers événements généralement qualifiés de “ **risques sociaux**”.

❑ Elle est définie comme la **protection** que la société assure aux individus et aux ménages pour leur permettre d'accéder aux **soins de santé** et leur **garantir une sécurité de revenu**.

Risques sociaux

□ La convention N°102 de l'OIT concernant la sécurité sociale (dite norme minimum) adoptée en 1952, précise 9 branches principales dans lesquelles la protection est garantie:

- *Soins médicaux;*
- *Indemnités de maladie;*
- *Prestations de maternité;*
- *Prestations de chômage,*
- *Prestations de vieillesse et prestations de survivants;*
- *Prestations en cas d'accident du travail et de maladie professionnelles;*
- *Prestations familiales;*
- *Prestations d'invalidité.*

Financement des régimes de sécurité sociale

Deux principaux systèmes :

→ Système « BISMARCK »

- ❖ Institution de caisses d'assurance financées essentiellement par les cotisations des adhérents (employeurs et travailleurs).
- ❖ Le risque sociale découle exclusivement du travail.

→ Système « EVERDGE »:

- ❖ Institution d'un système d'assurance nationale au sein d'un service public unique;
- ❖ Le risque social n'est plus considéré comme découlant du travail;
- ❖ Les prestations doivent être fournies à tous les membres de la société quelque soit la situation socioprofessionnelle;
- ❖ Fiscalisation du financement du système.

Déclaration universelle des droits de l'homme en

Art 22:

- “Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale.”

Art 25:

- “Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien être et sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins. Elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse, ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance, par suite de circonstances indépendantes à sa volonté.”

II- La sécurité sociale au Maroc

Naissance de la sécurité sociale au Maroc

- **En 1917** : Naissance de la 1^{ère} caisse de prévoyance au profit des agents du protectorat de France au Maroc.
 - Gérée par la caisse des dépôts et de consignations
 - Financée par:
 - subvention du protectorat;
 - retenus sur traitements des agents.

- **En 1927** : Conception du système de réparation des accidents de travail qui a été étendu, en 1943, aux maladies professionnelles donnant le régime des AT-MP: Assureur: compagnies d'assurances et mutuelles.

- **En 1930** : Création de la Caisse Marocaine de Retraités (CMR): Service de pensions de vieillesse-survivants pour les agents de d'Etat: civils et militaires + collectivités locales.

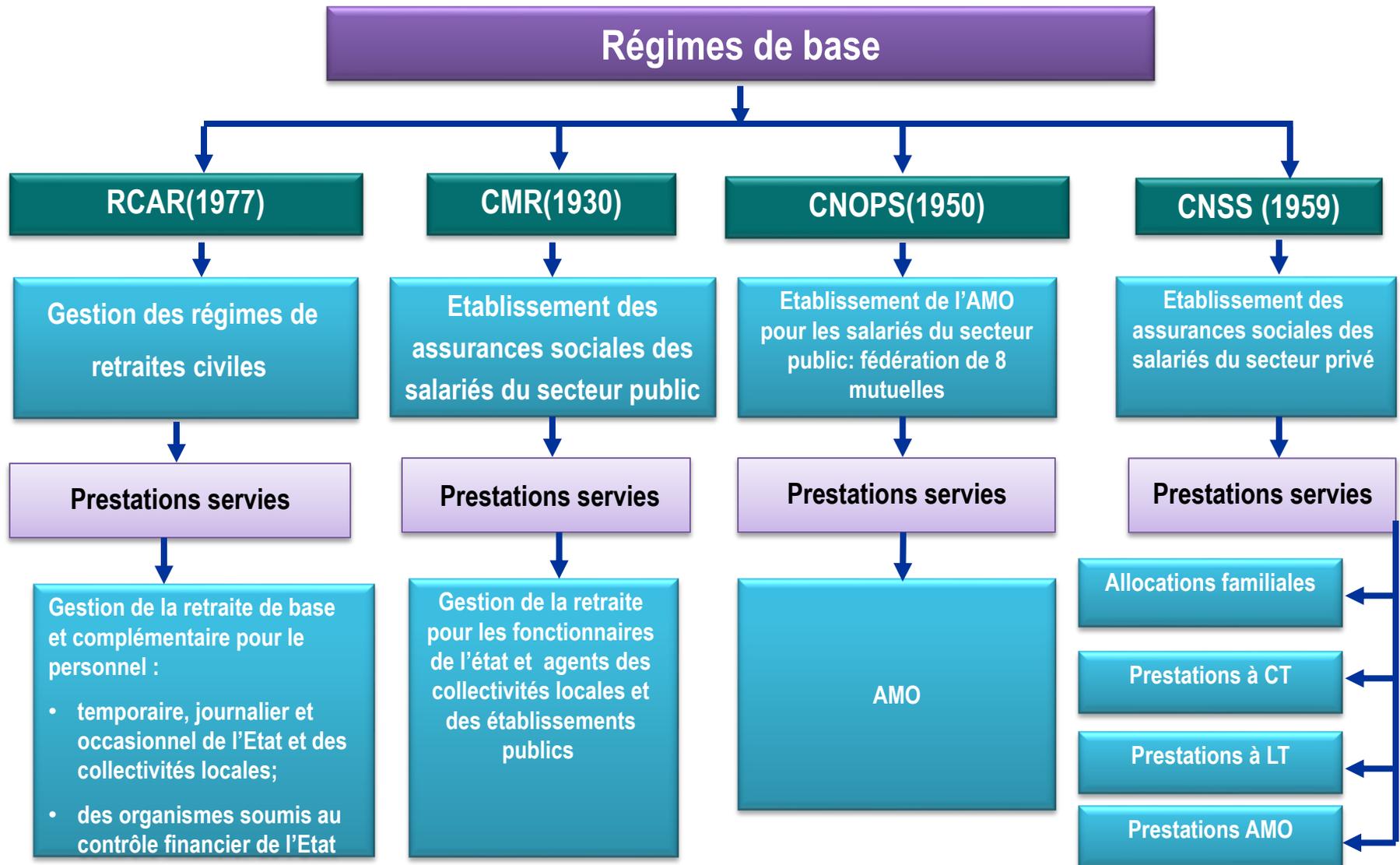
- **En 1942** : Création de la CAS (Caisse d'Aide Sociale) : Service des prestations familiales + indemnités pour les femmes en couches.

- **En 1949** : Création de la C.I.M.R (Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite).
 - Régime de retraites-survivants
 - financé par salariés – employeurs.

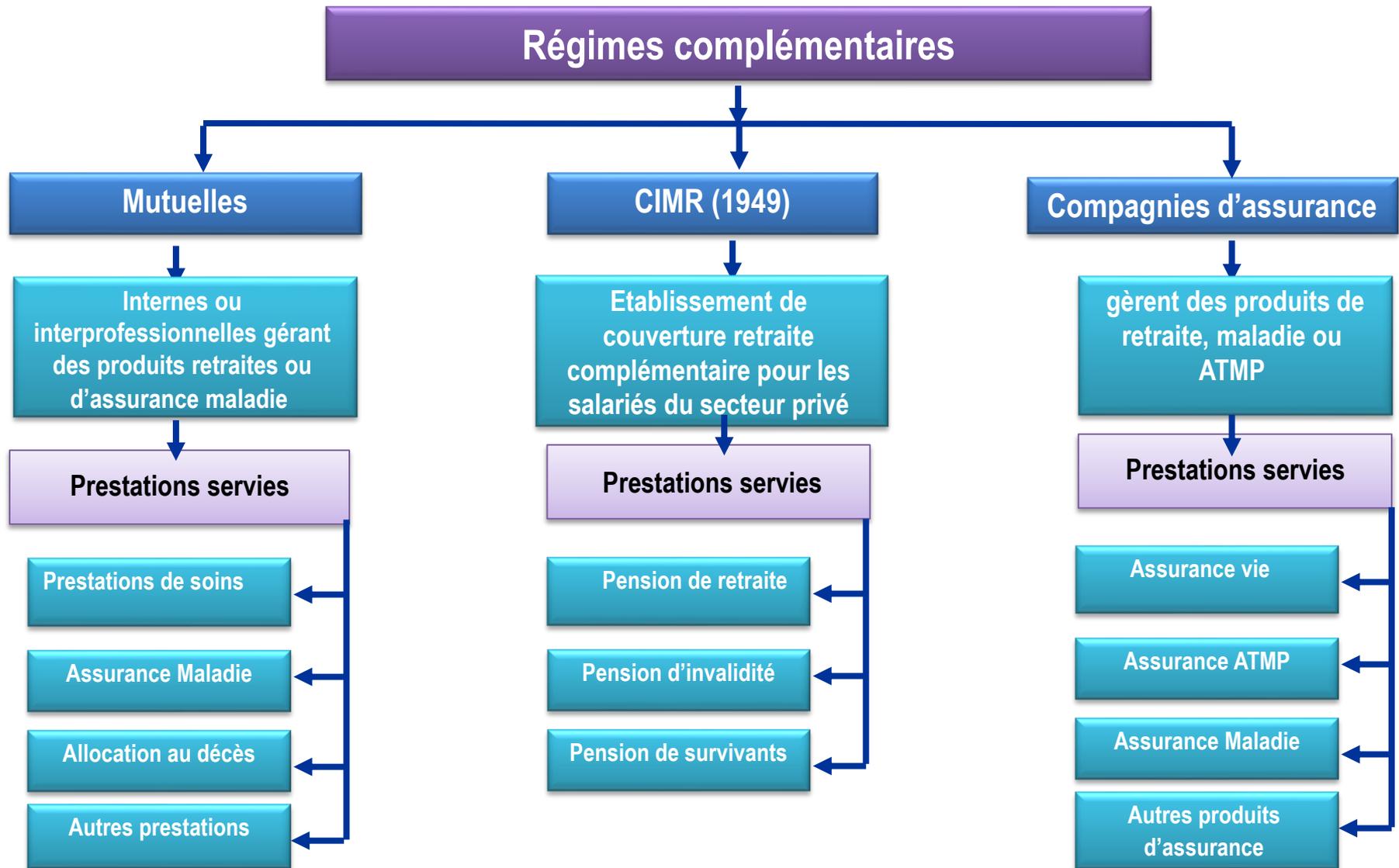
- **En 1959** : Création du régime de sécurité sociale : le fonctionnement de la CNSS a débuté à partir du 1^{er} Avril 1961.

- **En 1977** : Création du Régime collectif des allocations retraites (R.C.A.R) pour le personnel des établissements publics et les temporaires des collectivités locales.

Architecture de la couverture sociale au Maroc



Architecture de la couverture sociale au Maroc



Architecture de la couverture sociale au Maroc

Taux de couverture sociale

Population active : 11,83 millions

Population active occupée : 10,68 millions

Travailleurs salariés
4,94 millions (46%)

Travailleurs non Salariés
5,74 millions (54%)

Secteur privé
3,90 millions (79%)

Secteur Public
1,04 millions (21%)

Aucune couverture



Taux de couverture
CNSS= 80%

Taux de couverture
retraite au niveau
national : 35%



III- Prévoyance sociale dans l'entreprise

III- Prévoyance sociale dans l'entreprise

III-1 Risque vieillesse

Les régimes de retraite

■ Régime de base obligatoire :

- **CNSS** : Régime de base destiné aux salariés du secteur privé.

- **Risque couvert : Pension de vieillesse**

↳ Conditions:

- L'âge de 60 ans (55 ans pour les mineurs justifiant cinq années de travail au fond);
- Pas d'activité salariale;
- 3240 jours d'assurances (équivalent à **10,4 ans** de carrière.)

↳ Montant:

- 50% du salaire moyen des 96 derniers mois déclarés équivalent à 8 ans (plafonné à 6 000 DH);
- Au-delà de 3 240 jours d'assurance, la pension est augmentée de 1 % pour chaque période supplémentaire de 216 jours jusqu'à concurrence de 70%; soit 4200 DH au maximum.
- Le montant de la pension minimale est de 1 000 DH.

Les régimes de retraite

■ Régime complémentaire

CIMR : Régime complémentaire destiné aux salariés du secteur privé.

• **Risque couvert : Pension de vieillesse**

↳ Conditions:

– Age 60 ans avec possibilité d'anticipation à partir de 50 ans et de prorogation jusqu'à 65 ans.

↳ Montant: Le montant de la pension P à la date de liquidation égale:

$$P = N * VS ,$$

– VS est la valeur de service du point à la date de liquidation

$$VS_n = VS_{n-1} \times \frac{an-1}{an-2}$$

– N est le nombre de points total acquis par le salarié au moment du départ à la retraite

– Nombre de points annuels $P = \text{Contributions globales} / 6 \times \text{Salaire de référence (an)}$

– La valeur du salaire de référence est révisée chaque année en fonction de l'évolution du salaire moyen des affiliés.

Les régimes de retraite

■ Régime complémentaire

CIMR : Régime complémentaire destiné aux salariés du secteur privé.

- Le salaire de référence de l'année n est fixé à l'aide de la formule ci-après :

$$a_n = a_{n-1} \times \frac{S_{n-1}}{S_{n-2}}$$

a_n = salaire de référence de l'année d'utilisation : n

a_{n-1} = salaire de référence de l'année précédente : n-1

S_{n-1} = moyenne des salaires soumis à contribution compte tenu éventuellement des ayants droit au cours de l'année n-1.

S_{n-2} = moyenne des salaires soumis à contribution compte tenu éventuellement des ayants droit au cours de l'année n- 2.

III- Prévoyance sociale dans l'entreprise

III-2 Risque santé

Les couvertures santé (prestations en nature)

■ Régime de base obligatoire :

• **AMO** : Régime d'assurance médicale obligatoire géré par la CNSS

↳ Bénéficiaires :

– Les salariés assujettis au régime de sécurité sociale ne disposant pas d'une assurance facultative à la date de l'entrée en vigueur de la loi 65.00;

– Le conjoint de l'assuré

– Les enfants à charge de l'assuré:

→ 21 ans au plus;

→ 26 ans pour les étudiants non mariés;

→ Et sans limite d'âge pour les enfants handicapés

↳ Prestations :

– le remboursement d'une partie des frais de soins déjà engagés par l'assuré sur présentation du dossier de remboursement;

– ou la prise en charge de cette partie des frais directement auprès des prestataires de soins, et l'assuré ne paie que la part restant à sa charge.

• Le taux de remboursement nominal de l'AMO est de 70% de la Tarification Nationale de Référence. En cas de maladie grave nécessitant des soins de longue durée ou particulièrement onéreux ce taux de remboursement peut passer de 77 % à 100 % selon la pathologie).

Les couvertures santé (prestations en nature)

■ Régimes facultatifs (Article 114 de la loi 65-00) :

• **Compagnies d'assurance:** Concerne les entreprises n'ayant pas basculé vers le régime AMO géré par la CNSS (ou la CNOPS pour les fonctionnaires)

↳ **Bénéficiaires :**

- Les salariés du secteur privé dont les employeurs assurent toujours une couverture médicale par le biais d'une compagnie d'assurance;
- Le conjoint de l'assuré
- Les enfants à charge de l'assuré

↳ **Cotisations :**

- Assiette: Salaire brut.
- Taux: Déterminé par la compagnie d'assurance éventuellement pour chaque société cliente.
- Part patronale et part salariale : Arrêtée par l'entreprise elle-même.

↳ **Prestations :**

- Garantir le remboursement d'une partie des dépenses d'ordre médical engagées en cas de maladie, d'accident ou de maternité.

• Le taux de remboursement varie chez les compagnies d'assurance de 70% à 85% des frais engagés.

Les couvertures santé (prestations en nature)

■ Régime facultatif complémentaire :

- **Compagnies d'assurance:** à toute entreprise souhaitant souscrire pour le compte de son personnel.

↳ **Bénéficiaires :**

- Les salariés du secteur privé âgés entre 18 et 60 ans.

↳ **Cotisations :**

- Forfaitaire par personne assurée.

↳ **Prestations :**

- Remboursement d'une partie des dépenses médicales et chirurgicales en cas de maladie ou d'accident,
- Remboursement d'une partie des frais de transport lorsque les soins prodigués à l'Assuré ne peuvent être donnés au Maroc.

- Le taux de remboursement est de 80% des dépenses engagées jusqu'à concurrence d'un plafond fixé à 1 MDH par an.

Les couvertures santé (Prestations en espèce)

■ Régime de base obligatoire : Indemnités journalières

• **Régime maladie – maternité** : Géré par la CNSS au profit des salariés du secteur privé :

↳ Conditions:

- Période minimum de 54 jours de cotisation
- Maladie : pendant les 6 mois précédant l'incapacité
- Maternité : pendant les 10 mois précédant la date d'arrêt de travail pour l'accouchement.
- Être en période d'arrêt de travail pour maladie ou maternité.
- Périodes Indemnisées:
- Maladie: 52 semaines, au maximum, à partir du 1^{er} jour d'arrêt du travail.
- Maternité: 14 semaines.

↳ Montant de l'indemnité:

- Maladie : 2/3 du salaire journalier moyen servant de base pour le calcul des cotisations.
- Maternité: 100% du salaire journalier moyen.

■ Régime de base obligatoire :

• Régime Accident de travail et Maladie Professionnelle (ATMP):

• *Loi n° 18-12 du 29 décembre 2014 relative à la réparation des accidents du travail promulguée par le dahir n°1-14-190 du 24 décembre 2014 abrogeant la loi de 1927.*

↳ Objectifs :

- Sauvegarde des droits acquis des victimes d'Accidents du Travail;
- Amélioration des conditions et des délais d'attribution des indemnités;
- Amélioration du niveau des indemnités garanties aux ayants droits.

↳ Couverture:

- Accidents de travail et maladies professionnelles
- Accidents de trajet d'aller ou de retour (entre le lieu de travail et la résidence ou le lieu de repas)

↳ Organisme gestionnaire:

- Entreprises d'assurances et de réassurances régies par les dispositions du code des assurances en pour les salariés du secteur privé.

Couvertures des accidents de travail ou maladie professionnelle

↳ Bénéficiaires :

- Salariés des employeurs soumis aux dispositions du Dahir du 27 Juillet 1972 relatif au régime de sécurité sociale.
- Salariés des collectivités locales et des établissements publics ne relevant pas de la fonction publique ou du régime de sécurité sociale.

↳ Prestations :

- Les prestations en nature (frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation)
- Les frais de transport, les frais funéraires en cas de décès, les frais d'appareillages et de prothèses,
- L'assistance d'une tierce personne pour les besoins de la vie courante,
- Les prestations en espèces:
 - ✓ Indemnités journalières pour incapacité temporaire de travail (égale aux deux tiers de la rémunération quotidienne à compter du premier jour suivant la date d'accident ou de la révélation de la maladie professionnelle),
 - ✓ Rente ou capital (en cas d'IPP inférieure à 10%) alloué à la victime en cas d'incapacité physique permanente,

↳ Types de contrats:

- ✓ Le contrat à prime forfaitaire pour toute entreprise employant moins de 5 personnes;
- ✓ Le contrat à prime révisable (sur la base du secteur d'activité, masse salariale, bordereaux de la CNSS) pour toute entreprise employant plus de 5 personnes.

III- Prévoyance sociale dans l'entreprise

III-3 La couverture familiale

La couverture familiale

■ Régime de base obligatoire :

• **Régime des allocations familiales** : Géré par la CNSS au profit des salariés du secteur privé :

↳ Bénéficiaires :

- Le travailleur salarié, qui a accumulé 108 jours de cotisations durant six mois d'immatriculation
- Et déclare un salaire mensuel ou un salaire moyen des six derniers mois supérieur ou égal à 60% du Smig/Smag.
- L'enfant doit être âgé de moins de 12 ans, moins de 18 ans s'il est apprenti et de moins de 21 ans s'il est scolarisé.
- Aucune condition d'âge n'est exigée pour l'enfant handicapé.

↳ Prestations :

- Une allocation familiale pour chaque enfant à charge et jusqu'à concurrence de six enfants.
- Le montant d'allocation familiale servi est indépendant du niveau du salaire déclaré : 200 DHs par enfant pour les trois premiers enfants et de 36 DHs pour les trois suivants.

III- Prévoyance sociale dans l'entreprise

III-4 Risque décès et invalidité

Risque décès et invalidité

■ Régime de base obligatoire :

• **Pension d'invalidité:** Gérée par la CNSS au profit des salariés du secteur privé :

⚡ Conditions :

- Etre incapable d'exercer un activité lucrative
- Ne pas avoir atteint l'âge de retraite
- Cumuler 1 080 jours de cotisations dont 108 jours pendant les 12 mois qui précèdent l'incapacité.

⚡ Montant :

- 50% du salaire mensuel de référence pour le travailleur ayant un nombre de jours d'assurances compris entre 1080 et 3240 jours
- Majoré de 1% pour chaque période de l'assurance de 216 jours accomplie en plus de 3240 jours.
- 10% du salaire mensuel de référence si l'invalidé est assisté en permanence par une tierce personne.
- Avec un maximum de 70% du salaire mensuel de référence auquel s'ajoute 10% de ce même salaire en cas de dépendance.

Risque décès et invalidité

■ Régime de base obligatoire :

• **Régime de l'allocation au décès** : Géré par la CNSS au profit des salariés du secteur privé :

↳ Conditions :

En cas de décès:

- d'un assurant satisfaisant les conditions: 54 jours de cotisation durant les 6 mois précédent le décès
- d'un assuré bénéficiant d'indemnité journalières de maladie ou d'accident
- d'un titulaire de pension d'invalidité ou de retraite

↳ Bénéficiaires :

- Veuf ou veuve
- Descendants
- Ascendants
- Frères ou sœurs
- Tierce personne si elle a pris à sa charge les frais funéraires

↳ Montant :

- Varie entre 10 000 Dhs et 12 000 Dhs
- 9 250 Dhs si le décès est survenu suite à un accident de travail.
- 5 000 à 6 000 Dhs si le bénéficiaire est un tiers non parents.

Risque décès et invalidité

■ Régime de base obligatoire :

• Pension de survivants: Gérée par la CNSS au profit des salariés du secteur privé :

↳ Conditions :

- Décès d'un assuré remplissant les conditions requises pour bénéficier d'une pension d'invalidité ou comptant au moins 3240 jours d'assurance.
- Décès d'un pensionné.

↳ Bénéficiaires :

- Veuf ou veuve
- Enfants âgés de moins de 16 ans ou de 21 ans en cas de scolarité
- Les enfants handicapés sans limite d'âge.

↳ Prestations :

- Pour le conjoint et orphelin de père et de mère: 50 % du montant de la pension que l'assuré a perçu ou aurait pu percevoir avant son décès.
- Pour l'orphelin de père ou de mère: 25 % du montant de la pension que l'assuré a perçu ou aurait pu percevoir avant son décès

Risque décès et invalidité

■ Régimes complémentaires facultatifs:

• **Compagnie d'assurance:** Couverture en cas d'invalidité

↳ **Conditions :**

- Agé de moins de 60 ans
- Être incapable d'exercer une activité lucrative

↳ **Bénéficiaires :**

- Salarié du secteur privé

↳ **Prestations :**

- Service d'une indemnité journalière en cas d'incapacité totale de travail par suite de maladie ou d'accident;
- Service d'une rente en cas d'invalidité permanente;

↳ **Montant :**

- Le montant des prestations est fonction du taux d'invalidité déterminé après expertise médicale et en application du barème prévu au contrat.

Risque décès et invalidité

■ Régimes facultatifs:

• **Compagnie d'assurance:** Couverture groupe décès

↳ **Conditions :**

- Agé de moins de 60 ans
- Toute sorte de décès à l'exception du “ suicide ”, sports dangereux, et guerre.

↳ **Bénéficiaires :**

- Veuf ou veuves et enfants

↳ **Prestations :**

- Capital calculé par l'assureur en fonction du salaire annuel brut et de la situation familiale
- Plafond selon la compagnie d'assurance

Sécurité sociale gérée par la CNSS

•Taux de cotisation

Risques	Part patronale	Part salariale	Plafond	Total
Maladie-maternité (prestations en espèces), décès	0,67 %	0,33 %	6 000 MAD	1 %
Pension	7,93 %	3,96 %	6 000 MAD	11,89 %
Prestations familiales	6,40 %	-	pas de plafond	6,40 %
Solidarité AMO obligatoire	1,85 %		pas de plafond	1,85 %
AMO de base	2,26 %	2,26 %	pas de plafond	4,52 %
Indemnité pour perte d'emploi	0,38 %	0,19 %	6 000 MAD	0,57 %
Taxe de formation professionnelle	1,6 %	-	pas de plafond	1,6 %

IV- Conclusion

Conclusion

- Les entreprises, au cœur de la protection sociale, sont tout à la fois
 - Collectrices des cotisations des régimes obligatoires;
 - Souscriptrices de contrats d'assurances sociales complémentaires.

- **Conséquence:**

La prévoyance sociale touche de nombreux départements de l'entreprise, à titre :

- **principal** : le département est alors décisionnaire sur le sujet.
 - **participatif**: le département doit donner son aval.
 - **consultatif**: le département est simplement consulté, mais n'a pas de réel pouvoirs.
 - A ceux-ci, s'ajoute les syndicats des salariés
- La décision en matière de prévoyance sociale est donc diluée dans l'entreprise.

Elle l'est beaucoup moins dans les entreprises dotées de service assurances ou de Risk-Management.

6^{ème} Convention de la Francophonie

Table Ronde #1 : Le risque Humain dans son environnement



ملتقى الدار البيضاء للتأمين
RENDEZ-VOUS DE CASABLANCA DE L'ASSURANCE



L'humain au cœur des risques



en partenariat avec



ASSOCIATION
POUR LE MANAGEMENT
DES RISQUES ET DES ASSURANCES
DE L'ENTREPRISE AU MAROC

Nicolas DIAKITE
Directeur Général
ASCOMA Santé & EB





ASCOMA

Conseil et Courtier en Assurances



NOTRE GROUPE

**1er courtier indépendant en Afrique
Saharienne**

NOTRE METIER

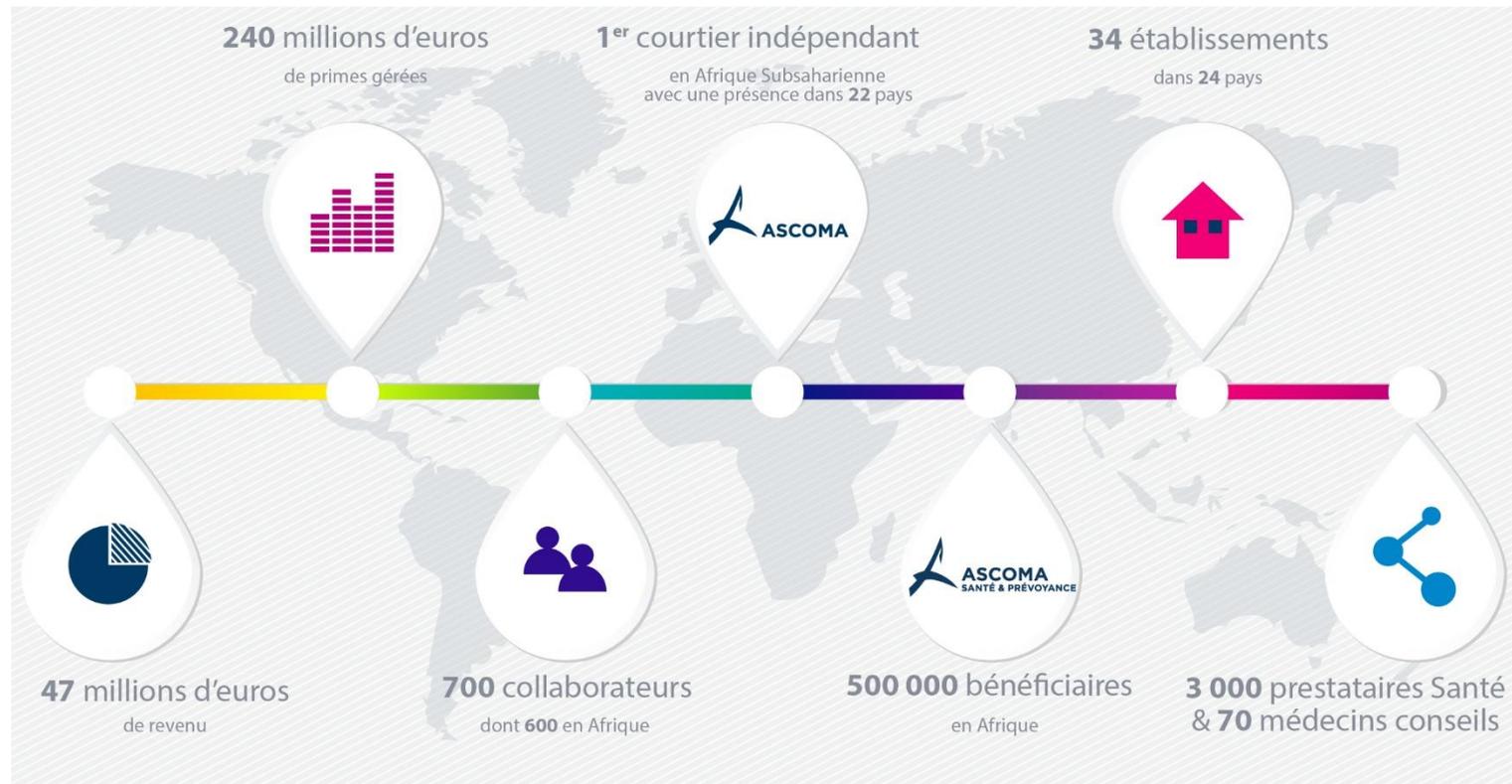
Gestion des risques d'entreprises

Gestions des risques individuels

Toutes les branches d'assurance



NOS CHIFFRES CLES



Un outil à la disposition des risks managers et DRH

L'accès aux soins :

- Identification
- Contrôle des droits du bénéficiaire
- Contrôle de la fraude par substitution de bénéficiaire (biométrie)
- Tiers payant sécurisé

La collecte des données :

- Respect des normes établies (RGPD / CNDP)
- En temps réel
- Fiabilité de l'information

Le contrôle des prestations (et prescriptions) :

- Contrôle des prix : Procédures de cost-containment
- Contrôle de la fraude et des abus potentiel
- Dans le strict respect de la protection des données médicales



Un outil de reporting pour les DRH et Risk managers

La transmission des données

- Transfert sécurisé de données
- Mise à disposition rapide des statistiques de consommation
- Analyse des données et commentaires : identification des tendances de consommation
- Organisation de comités de suivi avec les acteurs du programme (DRH ; RM ; Représentants du personnel etc ...) – Compte rendu - états statistiques
- **organisation de campagnes de prévention**
- **Accompagnement ateliers (journées de sensibilisation)**

Conception de produits sur mesure :

- Etablissement de ratio de consommation et couts moyens
- Etudes démographiques
- Etudes actuarielles / tarification
- Elaboration de cahiers des charges
- Placement du risque



NOTRE SOLUTION “TPA”



**Solution tiers-payant
sécurisée**



**Négociations des tarifs
médicaux**



Carte biométrique



**Analyse des sinistres et maîtrise
des coûts**



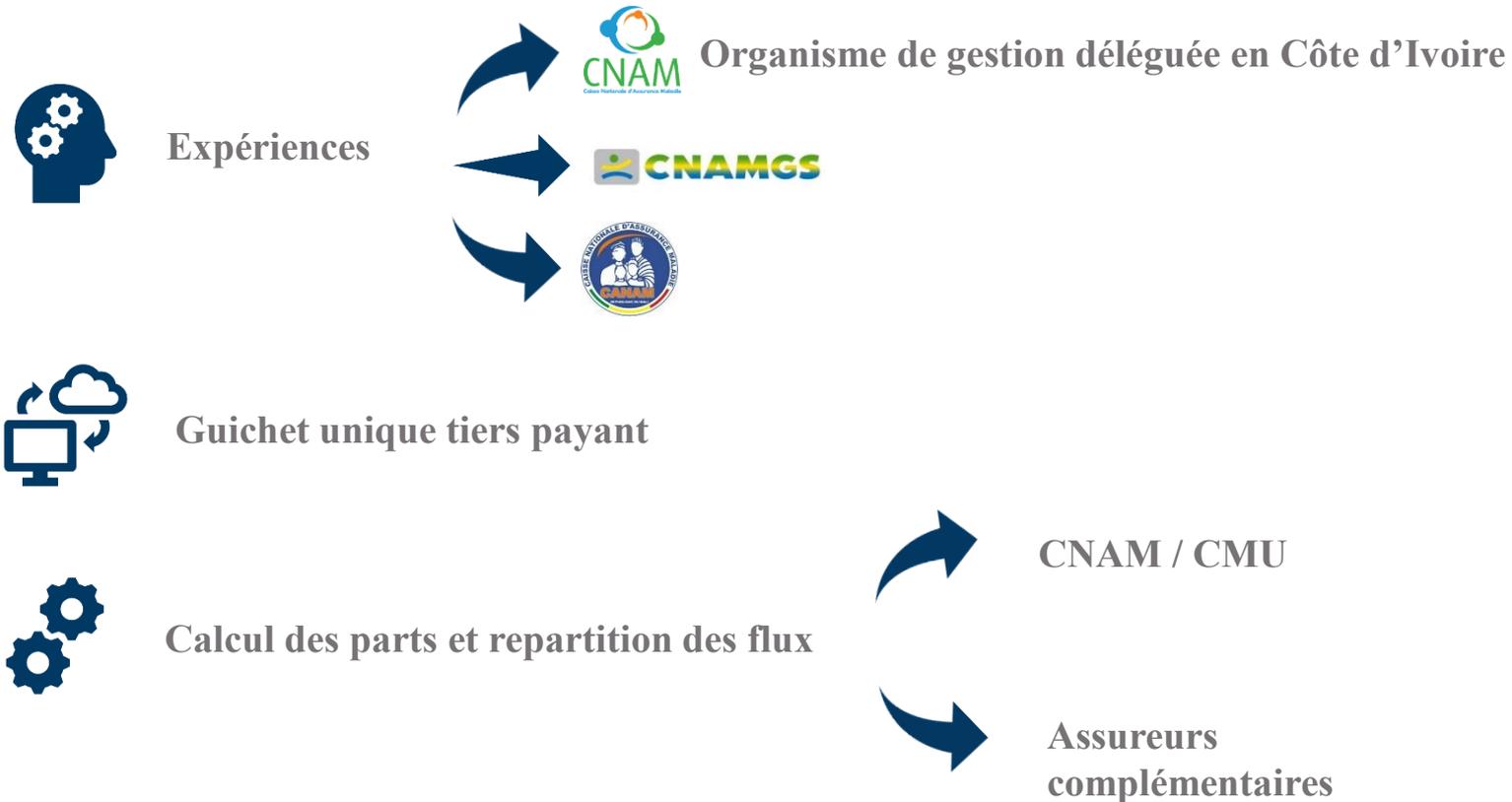
**Réseau de prestataires de
qualité**



Reporting



Solution de gestion assurance complémentaire



NOS CLIENTS

ILS NOUS FONT CONFIANCE

Multinationales

Courtiers

Assureurs

Protection sociale étatique



GLENCORE





**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**



Contacts



ASCOMA SANTE
201 Boulevard Zerktouni
Maârif
20100 Casablanca
+212 5 22 95 07 76

Nicolas Diakite
Head of EB Department
nicolas.diakite@ascoma.com

Docteur Gervais Atedjoe
dr.atedjoe@ascoma.com

www.ascoma.com

6^{ème} Convention de la Francophonie

Table Ronde #1 : Le risque Humain dans son environnement



ملتقى الدار البيضاء للتأمين
RENDEZ-VOUS DE CASABLANCA DE L'ASSURANCE



L'humain au cœur des risques



ASSOCIATION
POUR LE MANAGEMENT
DES RISQUES ET DES ASSURANCES
DE L'ENTREPRISE AU MAROC

Dr Gervais ATEDJOE
Directeur Santé Zone Afrique Centre Ouest
(Groupe ASCOMA)



6^{ème} Convention de la Francophonie

Table Ronde #1 : Le risque Humain dans son environnement



ملتقى الدار البيضاء للتأمين
RENDEZ-VOUS DE CASABLANCA DE L'ASSURANCE



L'humain au cœur des risques



CLUB FRANCORISK

en partenariat avec



AMRAEM

ASSOCIATION
POUR LE MANAGEMENT
DES RISQUES ET DES ASSURANCES
DE L'ENTREPRISE AU MAROC

Etienne de VARAX
Directeur ART, Juridique – Fiscal –
Conformité, Indemnisation
HDI GLOBAL SE





RISQUES POLITIQUES

Etienne DE VARAX

HDI

HDI Global souscrit des Risques Politiques par sa filiale HDI Global Specialty, qui a un chiffre d'affaires de l'ordre de 1 Md €.

Trois catégories de Risques Politiques distinguées par les assureurs :

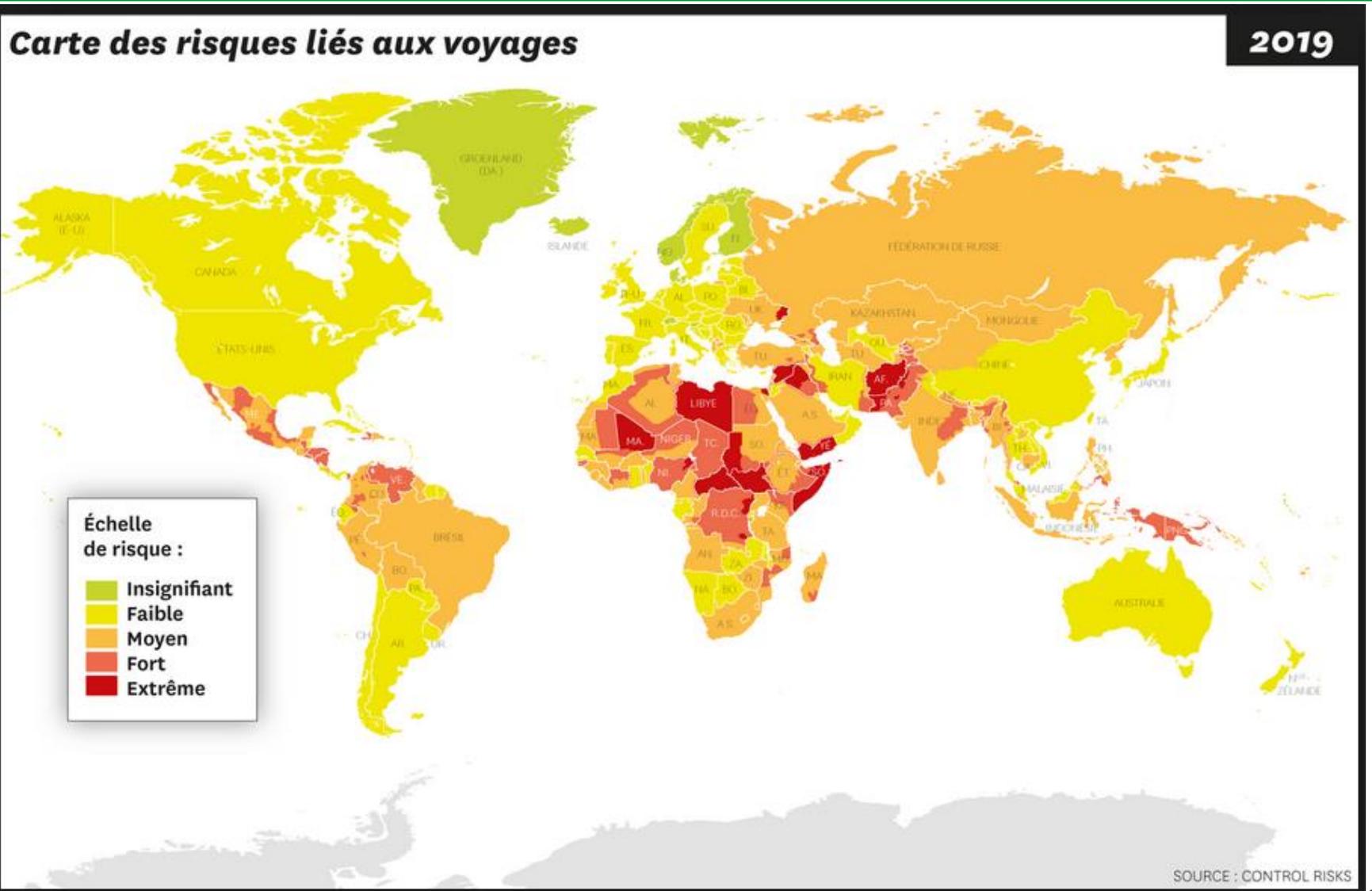
- Les risques de type Enlèvement – Rançon.
- Les risques de type Rupture Unilatérale de contrat.
- Les risques de type Confiscation.

Dans chacune de ces classes de risques l'élément humain est important, mais cela est particulièrement vrai pour la première.

Deux sous-catégories dans celle-ci :

- Les voyageurs passant ponctuellement dans des zones à risque.
- Les personnes installées durablement dans un pays à risques
 - Les expatriés d'une manière générale.
 - Le cas particulier des bases vie liées à des grands chantiers.

RISQUES POLITIQUES



Traits communs :

- L'assurance proprement dite est quasi accessoire, car avant tout dans un rôle de financement.
- Le cœur de la démarche ce sont les services, la Prévention, d'une part, et la Gestion de Crise, d'autre part.

Exemple type d'un produit d'assurance supposant une collaboration, une fois le choix fait d'une couverture par une entreprise avec le concours de son courtier :

- Entreprise : Direction des Risques et des Assurance, Direction des Ressources Humaines, Directions opérationnelles (filiale, direction de site ...), avec aussi des représentants pour la Cellule de crise qui traitera de tout cas.
- Consultants : depuis l'amont sur l'aide à l'analyse de risques, la définition de plans de prévention, la formation des personnes, jusqu'à la mise en œuvre d'une Cellule de crise.
- Assureur : en accompagnement de toute la démarche et en remboursement des frais encourus liés au paiement d'une rançon et aux divers services d'assistance compris dans la garantie en cas de mise en jeu de celle-ci.

MERCI

POUR VOTRE ATTENTION



Table Ronde #2

Le comportement humain, facteur de risque

Modérateur :

Marc de POMMEREAU
Secrétaire Général
(CLUB FRANCORISK)



Intervenants :

- Simon NDIAYE
Avocat Associé (HMN & Partners)
- Jaouad BARAKAT
Ingénieur Prévention Hygiène Sécurité
Environnement (ENGIE MAROC)
- Dr Moctar FAYE
Directeur Exécutif
(FEDERATION SENEGALAISE DES
SOCIETES D'ASSURANCES)
- Gao Boué DIOMANDE
Expert Automobile
(CABINET NOUVELLE IVOIRE EXPERTISE)

6^{ème} Convention de la Francophonie

Table Ronde #2 : Le comportement Humain, facteur de risque



ملتقى الدار البيضاء للتأمين
RENDEZ-VOUS DE CASABLANCA DE L'ASSURANCE



L'humain au cœur des risques



CLUB FRANCORISK

en partenariat avec



AMRAEM

ASSOCIATION
POUR LE MANAGEMENT
DES RISQUES ET DES ASSURANCES
DE L'ENTREPRISE AU MAROC

Simon NDIAYE
Avocat - Associé
HMN PARTNERS



6^{ème} Convention de la Francophonie

Table Ronde #2 : Le comportement Humain, facteur de risque



ملتقى الدار البيضاء للتأمين
RENDEZ-VOUS DE CASABLANCA DE L'ASSURANCE



L'humain au cœur des risques



CLUB FRANCORISK

en partenariat avec



AMRAEM

ASSOCIATION
POUR LE MANAGEMENT
DES RISQUES ET DES ASSURANCES
DE L'ENTREPRISE AU MAROC

Jaouad BARAKAT

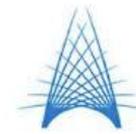
Ingénieur Prévention Hygiène Sécurité
Environnement

ENGIE MAROC



6^{ème} Convention de la Francophonie

Table Ronde #3 : L'état du marché des assurance en Afrique



ملتقى الدار البيضاء للتأمين
RENDEZ-VOUS DE CASABLANCA DE L'ASSURANCE



L'humain au cœur des risques



en partenariat avec



ASSOCIATION
POUR LE MANAGEMENT
DES RISQUES ET DES ASSURANCES
DE L'ENTREPRISE AU MAROC

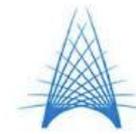
Dr Moctar FAYE
Directeur Exécutif

**FEDERATION SENEGALAISE DES SOCIETES
D'ASSURANCES**



6^{ème} Convention de la Francophonie

Table Ronde #2 : Le comportement Humain, facteur de risque



ملتقى الدار البيضاء للتأمين
RENDEZ-VOUS DE CASABLANCA DE L'ASSURANCE



L'humain au cœur des risques



CLUB FRANCORISK

en partenariat avec



ASSOCIATION
POUR LE MANAGEMENT
DES RISQUES ET DES ASSURANCES
DE L'ENTREPRISE AU MAROC

Glaou Boué DIOMANDE
Expert Automobile
CABINET NOUVELLE IVOIRE EXPERTISE





Table Ronde #3

L'état du marché des assurances en Afrique

Modérateur :

Fatola Sandé

OYEKOLA

Risk Manager ORANGE

Président (RIMRAE)



Intervenants :

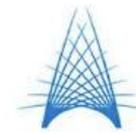
- Youssef FASSI-FIHRI
Directeur Général (SCR)

- Rachid KHALID
Directeur Général (AGMA)

- Amal BAKIR
Directrice Hub Afrique (CIMA)

6^{ème} Convention de la Francophonie

Table Ronde #3 : L'état du marché des assurance en Afrique



ملتقى الدار البيضاء للتأمين
RENDEZ-VOUS DE CASABLANCA DE L'ASSURANCE



L'humain au cœur des risques



en partenariat avec



ASSOCIATION
POUR LE MANAGEMENT
DES RISQUES ET DES ASSURANCES
DE L'ENTREPRISE AU MAROC

Youssef FASSI-FIHRI
Directeur Général
SCR



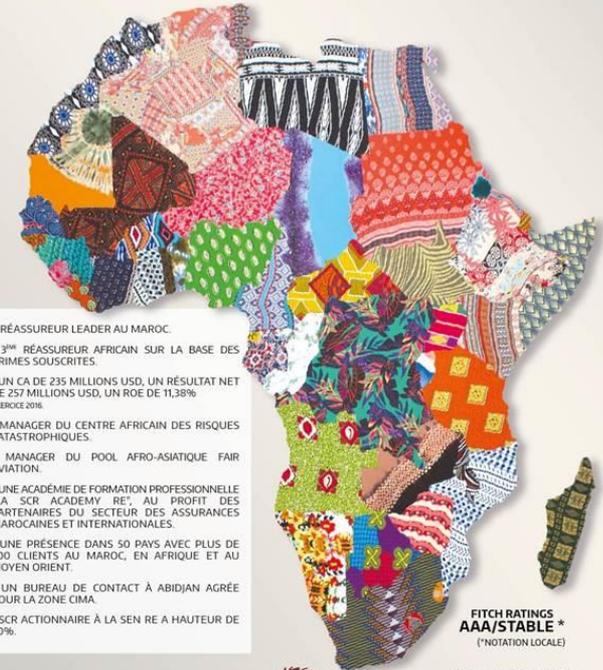
RDV DE CASABLANCA AMRAE

Avril 2019

Intervention de **M. FASSI FIHRI Youssef**
Directeur Général – Société Centrale de Réassurance



SCR CRÉATEUR DE RÉSILIENCE
DEPUIS 1960
RESILIENCE BUILDER
SINCE 1960



- RÉASSUREUR LEADER AU MAROC.
- 3^{ème} RÉASSUREUR AFRICAIN SUR LA BASE DES PRIMES SOUSCRITES.
- UN CA DE 235 MILLIONS USD, UN RÉSULTAT NET DE 257 MILLIONS USD, UN ROE DE 11,38% EXERCICE 2016.
- MANAGER DU CENTRE AFRICAIN DES RISQUES CATASTROPHIQUES.
- MANAGER DU POOL AFRO-ASIATIQUE FAIR AVIATION.
- UNE ACADEMIE DE FORMATION PROFESSIONNELLE "LA SCR ACADEMY RE", AU PROFIT DES PARTENAIRES DU SECTEUR DES ASSURANCES MAROCAINES ET INTERNATIONALES.
- UNE PRÉSENCE DANS 50 PAYS AVEC PLUS DE 300 CLIENTS AU MAROC, EN AFRIQUE ET AU MOYEN ORIENT.
- UN BUREAU DE CONTACT À ABIDJAN AGRÉE POUR LA ZONE CIMA.
- SCR ACTIONNAIRE À LA SEN RE A HAUTEUR DE 20%.

FITCH RATINGS
AAA/STABLE *
(*NOTATION LOCALE)

STANDARD & POOR'S
BBB-/STABLE

Financial Strength
% BEST
B++ Good

المشترك الملتزم بآداب الاعتقاد والتأمين
Société Centrale de Réassurance
GROUPE CDG

SOMMAIRE

1. SCR-Expertise et technicité
2. Plan de transformation STRONG II
3. Marché de l'assurance et réassurance
4. La réassurance en Afrique
5. Classement des Réassureurs locaux
6. Risques Emergents



SCR-EXPERTISE ET TECHNICITÉ

Création

Mars 1960 par convention entre l'Etat et la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG)

Chiffre d'Affaires 2018 : 2 013

MMDH

Résultat Net 300 Mdhs

MANAGEMENT DES POOLS REGIONNAUX

FAIR Aviation Pool

Direction du Centre Africain des Risques des Catastrophes

La position de la SCR dans la région



3^{ème} réassureur Arabe sur base des primes souscrites

3^{ème} réassureur Africain sur base des primes souscrites

Réassureur leader au Maroc

Solidité et Performance Financière

Très bonne capitalisation

Potentiel de développement sur le Marché international

Equipe expérimentée

- ❑ Réassureur leader au niveau national et régional
- ❑ Une connaissance et une expertise inégalées du marché local garantissant une situation «Winner takes all»
- ❑ Forte relation historique avec les assureurs marocains

- ❑ Des primes relativement stables malgré la déréglementation du marché de la réassurance
- ❑ Le taux de sinistres reste relativement stable à 64% pour 2014-2015
- ❑ Tendance positive de la rentabilité avec un rendement moyen des capitaux propres de 12% en 2016

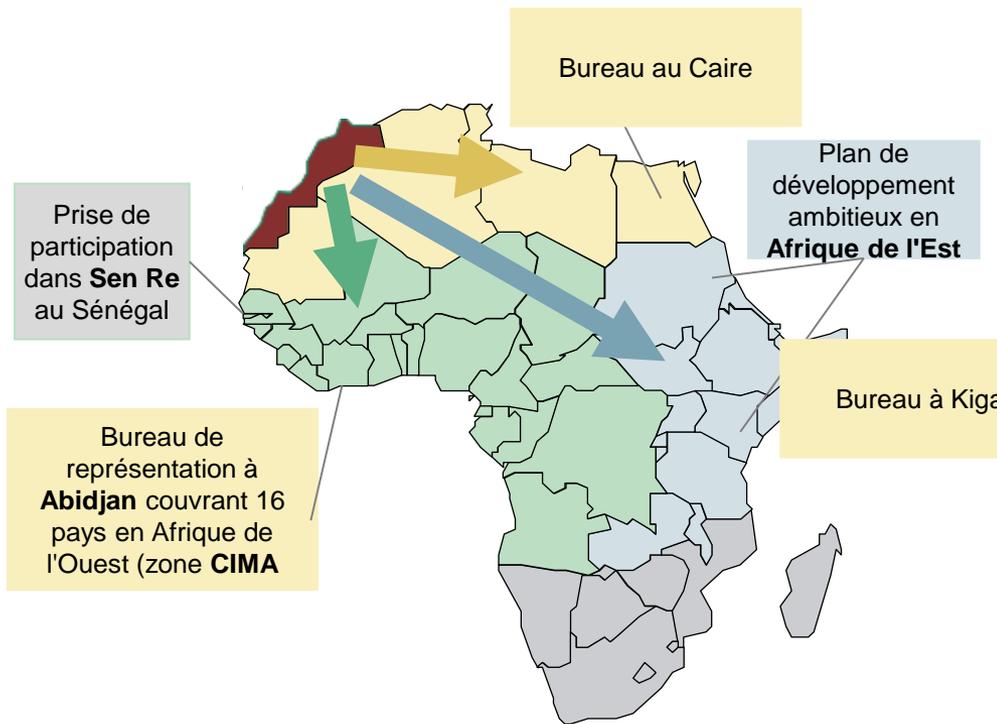
- ❑ Niveau de capitalisation conforme aux réglementations locales strictes
- ❑ Support de longue date de la CDG
- ❑ **Notation de crédit AAA pour Fitch, BBB-** pour S & P et B ++ (bon) pour A.M. Best

- ❑ Soutien des assureurs marocains dans leurs plans de développement en Afrique
- ❑ **Bureau de représentation en Cote d'Ivoire depuis 2014**
- ❑ **Perspective d'ouverture des nouveaux bureaux en Afrique**
- ❑ Idéalement positionné pour capturer pleinement la croissance de certains marchés internationaux avec une connaissance approfondie des marchés du Moyen-Orient et de l'Asie

- ❑ Gestion de longue date avec une forte expérience en réassurance
- ❑ Plan **stratégique STRONG II** mis en œuvre par la Direction Générale actuelle

SCR- DEVELOPPEMENT A L'INTERNATIONAL

Un développement en Afrique pour accompagner les assureurs marocains



Un positionnement international au service des acteurs marocains

- Exposition de plus en plus importante aux différents marchés africains
- **Développement de relations établies** avec les opérateurs locaux et **accompagnement des assureurs et grands comptes marocains** dans leur expansion
- **Gestion du CARC** (Centre Africain de Risques Catastrophiques)
- **Participation à plusieurs organisations internationales** telles que :
 - FANAF (Fédération des Sociétés d'Assurances de Droit National Africaines)
 - OAA (Organisation des Assurances Africaines)
 - GAIF (General Arab Insurance Federation)
 - FAIR (Federation of Afro-Asian Ins. & Reins.)
- **Participation à des pools internationaux** tels que : **Pool TCIP** (Turquie), **FAIR CAT NAT** (Afro-Asiatique) et Pool Iranien
- Capacité à **accompagner des pays africains** sur certains type de risques



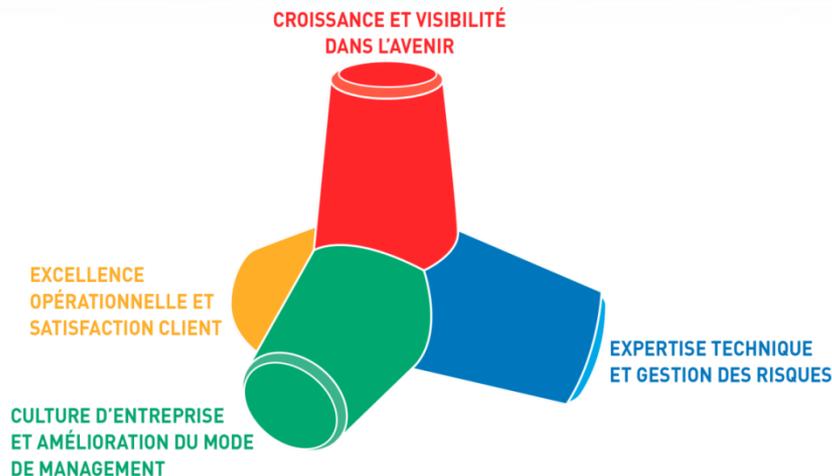
PLAN DE TRANSFORMATION STRATÉGIQUE STRONG II



Sur les 28 projets du plan de transformation 3 sujets principalement nécessitent le pilotage et l'expertise de l'équipe actuarielle



AXES DE TRANSFORMATION



Plan de Transformation Stratégique intégrant des projets Technique qui **renforcent l'expertise** et la **maitrise des risques**

Tarification

- Doter la SCR d'**outil de tarification** performant

ERM

- Déployer les outils **ERM**
- Evaluer le besoin en **capital** et **déployer l'appétit** au **risque** sur toutes l'organisation

Rating

- Mettre en place les axes **d'amélioration** du **Rating** à court et à moyen terme

MAIN KEY INDICATORS OF AFRICA



- GWP 2016 : 2 263.5 MM USD
- POPULATION : 1.3 BILLION (15% 2017)
- UNEMPLOYMENT RATE : 8% (2016)
- INFLATION : 10,1% (2016)
- ANNUAL REAL GDP GROWTH : 4%
(average over 2008-2016)
- LAND AREA : 30 050 (kkm2)



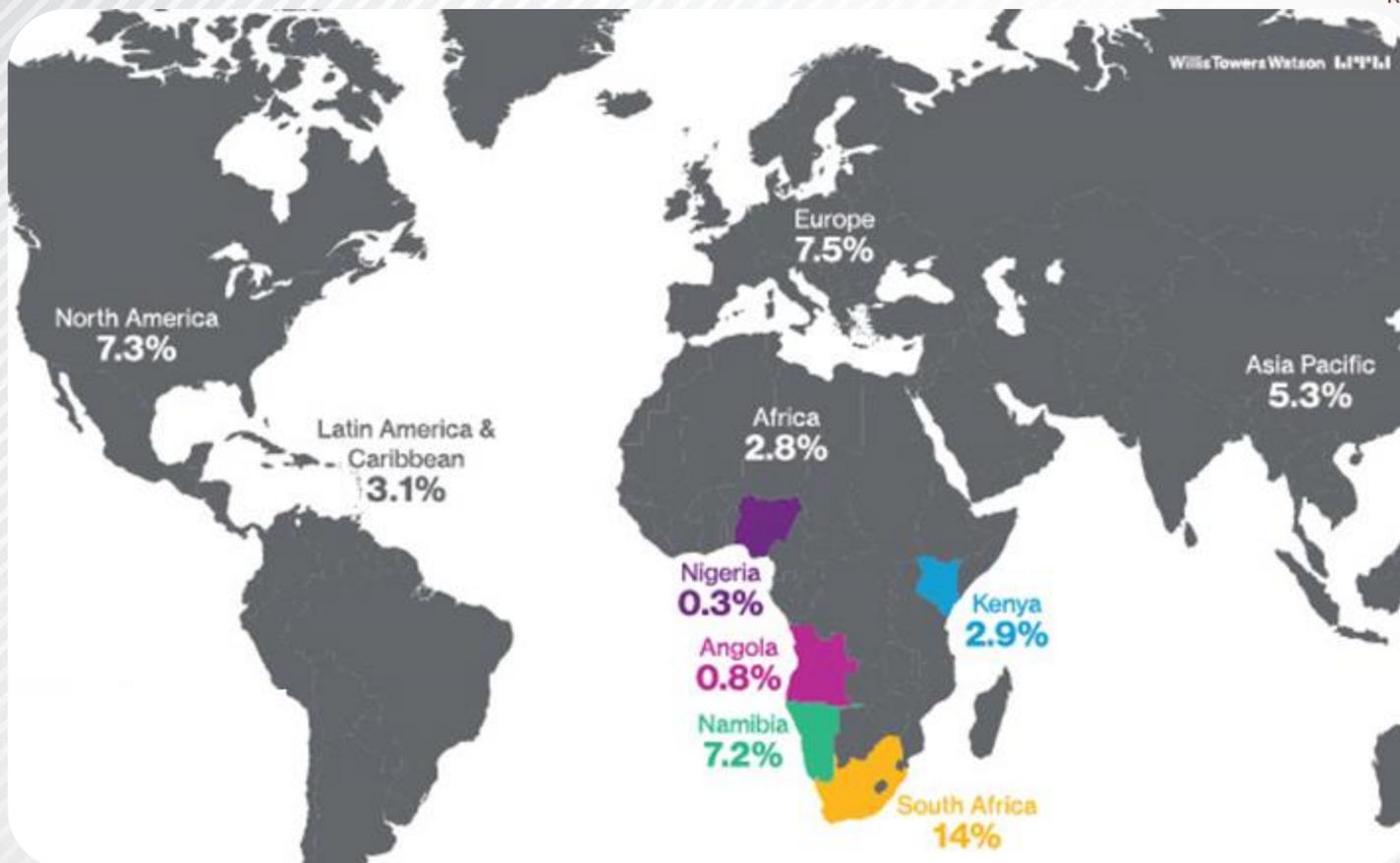
Africa remained the world's second fastest growing economy after East Asia

WORLD INSURANCE PENETRATION



الشركة العامة للتأمين وإعادة التأمين
Société Générale de Réassurance
GROUPE CGR

Reinsurer since 1960

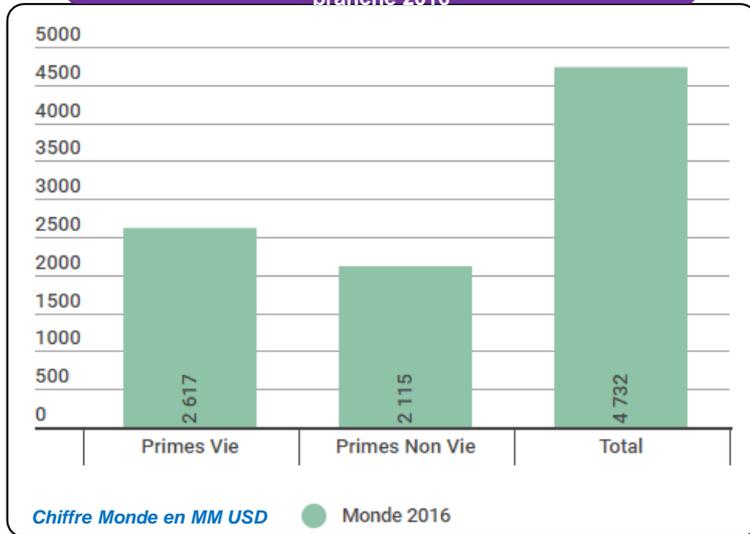


Africa's largest **opportunity** is certainly its **low insurance penetration**, which in some countries is less than **1%** of gross domestic product (**GDP**) – well below the global emerging markets average of **2.7% in 2014**.

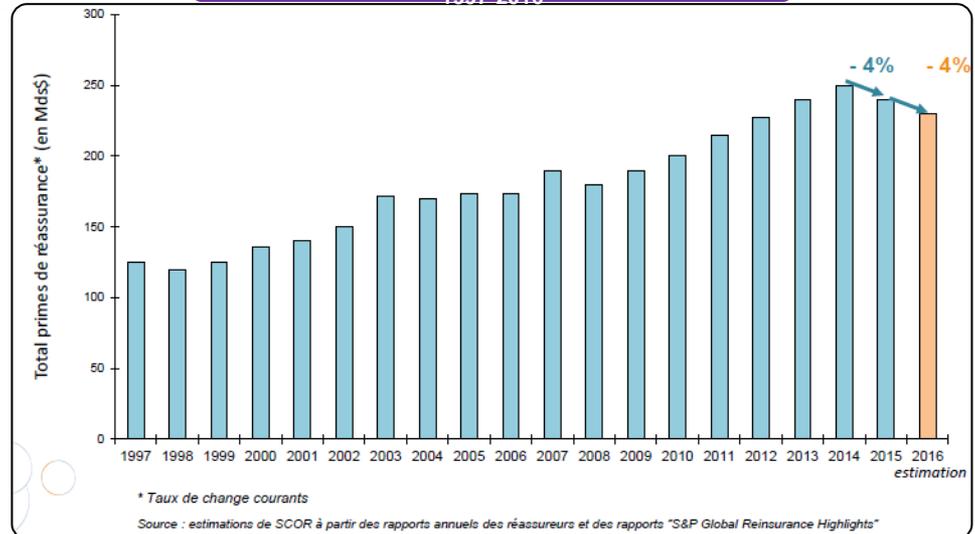
New product developments in insurance, **medical care**, **agriculture** or **microinsurance**, as well as a growing middle class, **may help close the gap**

MARCHÉ DE L'ASSURANCE ET DE LA RÉASSURANCE - 2016

Evolution des primes d'assurance mondiales par branche 2016



Evolution des primes de réassurance mondiales 1997-2016



- En **2016**, le volume des primes mondiales a atteint **4 732,09 milliards de dollars** contre **4 597,68 milliards en 2015**. Ces primes ont progressé de **3,1%** contre **4,3%** en **2015**.
- Le Chiffre d'affaires de la réassurance mondiale continue à se **contracter légèrement depuis 2014** : La **baisse** est due à la **concentration du volume de primes en réassurance Non - Vie**

La concentration du Marché de la Réassurance Mondiale s'accroît, en **1990** les **Top 5*** des réassureurs mondiaux détenaient **23%** de part de marché, alors qu'en **2016** ils détiennent **50%**

A L'ÉCHELLE MONDIALE, PLUSIEURS RÉASSUREURS BÉNÉFICIENT DE CESSIONS OBLIGATOIRES ET PAS UNIQUEMENT LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

La plupart des marchés maintiennent un cadre favorable aux capacités locales



Etats Unis

Sans agrément, besoin de fournir localement des dépôts de garantie (jusqu'à 100% du risque)

Incidence de la réglementation

- Augmentation des assurances obligatoires
- Cession en réassurance contrôlée et parfois interdite
- Fixation taux de primes minimum : central collection premium
- Polices en devises
- Cash before cover: plus de 30 pays



Brésil

- Cession obligatoire de 30% au profit des réassureurs domestiques
- Critères minimums exigés : dépôts de \$5m (plus si rating < A-), actifs nets de \$100M, rating de BBB-



Inde

- Cession obligatoire de 5% au profit du (GIC Re)
- Limites de rétrocession à l'international (10% à 20% en fonction du rating)
- Exigence de rating : BBB



Chine

- Sans agrément, obligation d'offrir des dépôts de garantie et paiement d'une charge de risque de crédit minimale de 8,7% des cessions
- Exigences de fonds propres : \$32M
- Rétenion minimale de 20%



Japon

Une filiale et un agrément local sont nécessaires pour accéder au marché

En Afrique plusieurs Réassureurs bénéficient de cessions obligatoires

AFRICA RE

5% des traités sur tout le marché



SCG RE (Gabon)

15% de Non Vie

(Cession légale à la base)



ZEP RE

10% des traités (certains Marchés

ETHIOPIE KENYA OUGANDA TANZANIE



KENYA RE (Kenya)

18% des traités



CCR (Algérie)

50% des traités et



CICA RE

15% des traités (Région CIMA)



SEN RE (Sénégal)

15% des traités

(+6,5% Cession légale à la base)





الشركة المسؤولة عن إعادة التأمين
Société Centrale de Réassurance
GROUPE CDG

RÉASSUREURS LOCAUX - AFRIQUE

In Africa, several Reinsurers benefit from mandatory treaty cession

AFRICA RE

5% mandatory cession for treaty in all the African market



CICA RE

15% mandatory cession for treaty (CIMA zone)



ZEP RE

10% mandatory cession for treaty (specific COMESA market)

ETHIOPIA KENYA OUGANDA TANZANIA ZAMBIA



CCR (ALGERIA)

50% mandatory cession for treaty and facultative affairs



SEN RE (SENEGAL)

15% treaty affairs (+6,5% mandatory cession from the base premium)



SCG RE (GABON)

15% Non life affairs



KENYA RE (KENYA)

18% treaty affairs



CIMA zone : Benin, Burkina Faso, Cameroun, Central African Republic, Congo, Comoros, Côte d'Ivoire, Gabon, Guiney, Guiney equatorial, Mali, Niger, Senegal, Chad et Togo

COMESA concerned markets : ETHIOPIA, KENYA, OUGANDA, TANZANIA and ZAMBIA

Réassureur	Pays	Actionnaires	CA en M USD	Avantage(s) Réglementaire(s)	Nombre des bureaux
Africa Re 	Nigéria 	-Etats Africains: 34,60% -Cies Ass : 40% -Cies Réass : 16,99% -BAD: 8,42%	747	-Traités (Afrique) : 5%	8
Continental Re 		-Fond d'Investissement :65,2% -Banque :6,38% -Autres: 28,42%	83,3 (2017)	0	5
Nigeria Re 		MBO : 51% 1 PPH : 49%	2,4 (2016)	0	0
CCR 	Algérie 	-Etat : 100%	256 (2017)	-Traités : 50%	0
SCG Re 	Gabon 	-Fond d'Investissement : 60,7% -Etat : 8% -Autres : 31,3%	22,4 (2017)	-FGU non vie : 15% -FGU Vie : 8% -Traités : 5%	0
Ghana Re 	Ghana 	-Etat : 100%	40,5 (2017)	0	2
GEN Re 		-Fond d'Investissement :100%	9,3 (2017)	0	0

Benchmark actionnariat des réassureurs

Afrique 2/4

Réassureur	Pays	Actionnaires	CA en M USD	Avantage(s) Réglementaire(s)	Nombre des bureaux	Pays des bureaux
 <p>East Africa Re</p>	<p>Kenya</p> 	-Fond d'Investissement : 25% -Cies Ass Locales : 60,25% -Cies Ass Inter : 14,75%	40,3 (2017)	0	0	0
 <p>Kenya Re</p>		-Etat : 60% -Autres : 40%	145 (2017)	-Traités : 20%	2	-Cote d'Ivoire -Zambia
 <p>ZEP Re</p>		-Etats Africains: 17,69% -Cie Réass Locale : 19,13% -Banque : 18,93% -BAD : 12,78% -Fond d'Investissement : 5,91% -Autres : 28%	152 (2017)	-Traités : 10% 1-Kenya 2-Tanzanie 3-Ouganda 4-Zambie 5-Rwanda 6-Djibouti	6	-Cote d'Ivoire -Soudan -Ethiopia -Ouganda -Zambia -Zimbabwe
 <p>Uganda Re</p>	<p>Ouganda</p> 	-Cie Ass locales : 40,66% -Cie Réass Locales : 44,06% -Autres : 15,28%	7,1 (2016)	-Traités & Fac : 15%	0	0
 <p>Sen Re</p>	<p>Sénégal</p> 	-Etat : 29,31% -Cie de Réass Régionale : 19,5% -Cie Ass Locales : 29,09% -Autres : 22,10%	25,5 (2017)	-Traités : 15% -FGU : 6,5% -Fac : 10%	1	-Tunisie

Benchmark actionnariat des réassureurs

Afrique 3/4

Réassureur	Pays	Actionnaires	CA en M USD	Avantage(s) Réglementaire(s)	Nombre des bureaux	Pays des bureaux
Waica Re  <small>WAICA REINSURANCE CORPORATION PLC</small> <small>WAICA REINSURANCE CORPORATION LTD</small>	Sierra Leone 	-Etats : 91,53% -Autres: 8,47%	62,5 (2017)	0%	6	-Nigéria -Cote d'Ivoire -Ghana -Tunisie -Kenya -Zimbabwe
National Re  <small>NATIONAL REINSURANCE COMPANY</small> <small>National RE</small>	Soudan 	-Etat : 5,62% -Cies Ass :83,98% -Banques : 3,45% -Autres : 6,95%	29 (2017)	Traités : 40%	0	0
Tan Re 	Tanzanie 	-Etat : 60,22% -Cies Ass : 26,66% -Autres:13,12%	34,3 (2017)	-Traités : 20% -FGU : 10%	0	0
Tunis Re  <small>...à la hauteur de vos risques</small>	Tunisie 	-Etat : 5,34% -Cies Ass : 25,08% -Banques : 27,78% -Autres: 17,80%	41,9 (2017)	0	0	0
CICA Re 	Togo 	-Etat : 34,7% -Autres:65,3%	84,6 (2017)	-Traités : 15%	4	-Cameroun -Cote d'Ivoire -Kenya -Tunisie
Ethiopian Re 	Ethiopie 	-Cies Ass : 66,9% -Banques : 30,76% -Autres : 2,34%	22,5 (2017)	-Traités :25% -FGU : 5%	0	0
Namibia Re 	Namibie 	-Etat : 100%	23,6(2017)	-Traités : 20%	0	0

Benchmark actionnariat des réassureurs

Afrique 4/4

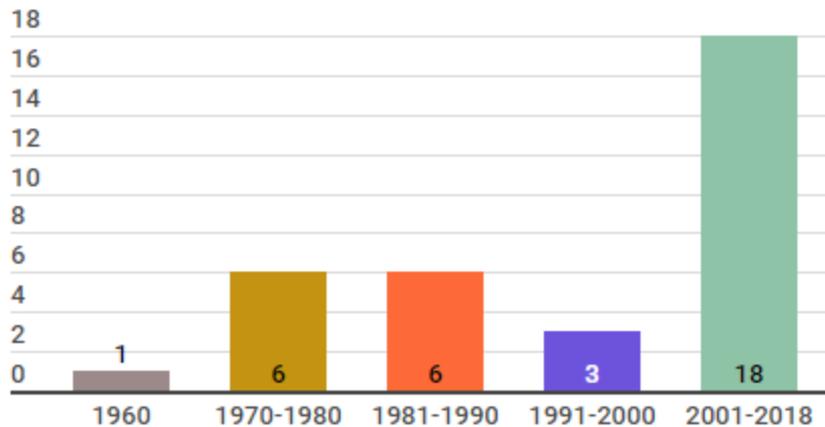
Réassureur	Pays	Actionnaires	CA en M USD	Avantage(s) Réglementaire(s)	Nombre des bureaux	Pays des bureaux
Aveni Re 	Cote Ivoire 	-Cies Ass : 73,66% -Cies Réass : 9,44% -Autres : 16,9%	30 (2017)	0	1	Tunisie
NCA Re 		-Cies Ass : 69,51% -Fonds d'Investissement : 17,14% -Autres : 13,35%	28,3 (2017)	0	0	0
Globus Re 	Burkina Faso 	-Cies Ass : 63,01% -Autres : 36,09%	20,9 (2017)	0	0	0
MAMDA Re 	Maroc 	-Cie Ass : 42% -Cie Réass : 25% -Fond d'Investissement : 17% -Banque : 17%	12,2 (2017)	0	0	0
Prima Re 	Zambie 	-Fonds d'Investissement : 100%	3,98 (2017)	0	0	0
ZB Re 	Zimbabwe 	-Holding : 100%	19,1 (2017)	0	0	0
FBC Re 		-Holding : 100%	18,74 (2017)	0	0	0
First Mutuelle Re 		-Holding : 100%	16,57 (2017)	0	0	0
Grand Re 		-Fond d'Investissement : 60% -Cie Ass : 40%	15,27 (2017)	0	0	0
Tropical Re 		-Fond d'Investissement : 100%	15,21 (2017)	0	0	0
Baobab Re 		-Holding : 100%	9,18 (2017)	0	0	0

Benchmark actionnariat des réassureurs

Indicateurs

clés

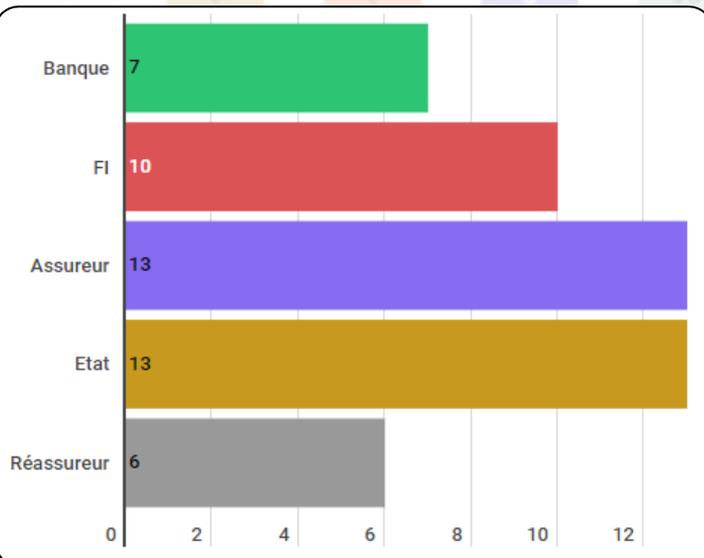
Création des réassureurs depuis 1960



Tendance vers une création de plus en plus de réassureurs en Afrique

- La SCR est le **1^{er} réassureur** créé en Afrique
- **53%** des réassureurs en Afrique ont été créés entre **2001 et 2018**
- 47% des réassureurs en Afrique ont été créés entre 1960 et 2000 (durant 40 ans)

Actionnariat dans des réassureurs



Etats et Assureurs majoritairement actionnaires des réassureurs Africains

- **39%** des réassureurs ont **l'Etat** dans l'actionnariat
- **39%** des réassureurs ont les **compagnies d'assurance** dans l'actionnariat
- 34% des réassureurs ont les fonds d'investissement dans l'actionnariat
- 18% des réassureurs ont les réassureurs dans l'actionnariat

RISQUES EMERGENTS DANS LE MONDE

Les assureurs et les réassureurs de plus en plus exposés aux **risques émergents**



Risques agricoles

Accompagnement des agriculteurs vers une **meilleure gestion des risques** pour accroître la résilience de leurs exploitations et de minimiser les impacts



Risques

Catastrophiques

Rôle important dans la **protections des assurés (et non assurés)** dans un environnement mondial marqué par la croissance des catastrophes naturelles



Cyber risques

Vol et violation de la confidentialité des données
Risques **Médiatiques**
Indisponibilité du réseau informatique
Cyber **Extorsion**



Risques politiques

Risques se **referont** à tout changement politique, **social** ou sécuritaire susceptible d'avoir un impact significatif sur des **intérêts**, notamment **économiques, humains** ou **diplomatiques**

Les **intempéries**, en **2017**, ont occasionné des dégâts importants, qui ont conduit à des **pertes** de récolte, **variables** mais **significatives** pour le monde entier

40% d'augmentation des **dommages** assurés pour les **sinistres catastrophes** en **2016**

En **2017**, **WannaCry** et **Petya** ont montré ce que pourrait être un sinistre de grande ampleur

Une **Afrique fragilisée** par le **printemps Arabe** et de **nombreuses émeutes** dans plus de **15 pays**



LA RÉASSURANCE EN AFRIQUE

Les taux de **cession non vie** dans le marché **Africain** sont **significativement plus élevés** que dans les autres marchés du monde en raison, notamment, de la **faiblesse** des niveaux de **capitalisation des assureurs**.

Marché de l'Assurance

Volume des primes d'**assurance** en **Afrique du Sud** : **46 Milliards de dollars**

La taille du marché de l'assurance Africaine est de
64 milliards de dollars
Environ **1,5 %** du marché mondial

Des primes d'**assurances** en **forte** croissance mais modestes et concentrées sur un faible **nombre de pays**

La **capacité de réassurance** est en **augmentation** en **Afrique**

Marché de la Réassurance

Volume des primes de **réassurance** au **MONDE** en **2016** :
230 Milliards de dollars

La taille du marché de réassurance Africaine est de
6,8 milliards de dollars
Environ **3 %** du marché mondial

Des résultats en **réassurance** globalement **satisfaisants** mais en **détérioration**

Marché **majoritairement protégés**

Une **rétenion modeste** des primes
Une **meilleure collecte** des

Emergence des groupes d'assurance **régionaux**

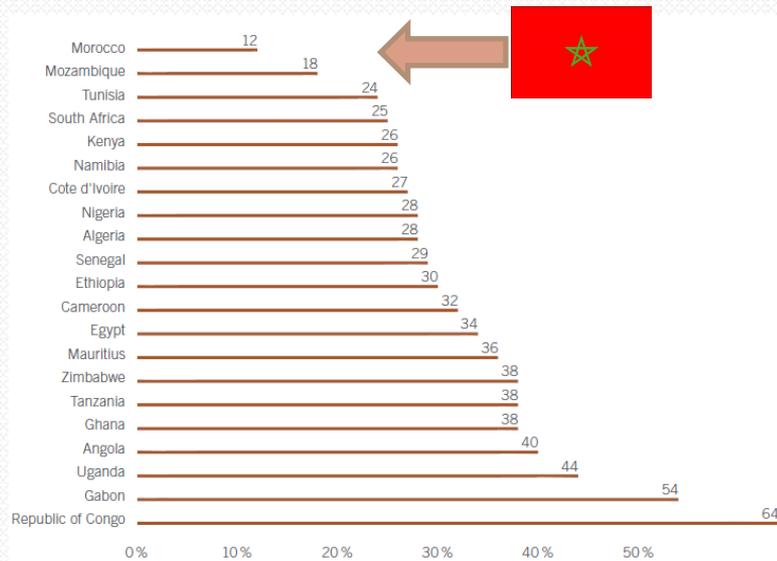
1. Afrique = 54 pays ; Population : 1,2 milliards
2. Environ 2% des primes mondiales
3. Plus de 30 réglementations d'assurances différentes
4. Environ 600 entreprises d'assurances
5. Principaux pays : Afrique du Sud (72%) Maroc, Egypte, Kenya, Nigeria, Angola = 85% de primes

LA RÉASSURANCE EN AFRIQUE

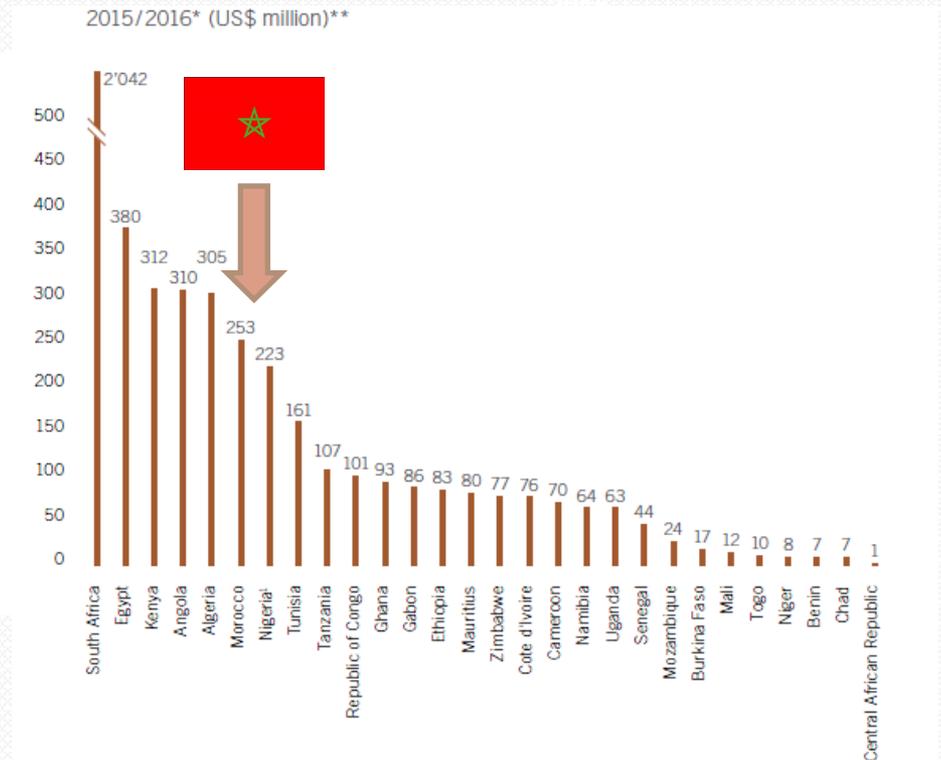
Des expositions relativement modestes aux catastrophes naturelles, l'amélioration des dispositifs réglementaires et de gestion des risques ainsi que des opportunités de diversification font de **l'Afrique une région attrayante pour les réassureurs mondiaux et régionaux**

mondiaux et régionaux

Taux de cession pour la réassurance Non Vie pour certains pays de l'Afrique en



Primes cédées pour la réassurance Non Vie pour certains pays de l'Afrique en Million USD-





الشركة المسؤولة عن إعادة التأمين
Société Centrale de Réassurance
GROUPE CDG

RISQUES EMERGENTS

Les risques émergents sont des risques qui se **développent** ou **évoluent** et qui sont généralement caractérisés par une **forte incertitude**. Cette incertitude provient en partie du manque de **données historiques** qui les caractérise, mais aussi de **changements scientifiques, technologiques, socio-politiques** ou de **régulations** susceptibles de créer des discontinuités dans l'évolution de ces risques.

L'évolution démographique entraîne **l'émergence** de risques

Les risques émergents sont de plus en **plus interconnectés**

L'ampleur et la **magnitude** de l'émergence des risques **diffèrent** d'une région à l'autre.

Conflits sociaux



Changement climatique



Cyber risque



Risques macroéconomiques



Volatilité du paysage géopolitique



Innovation médicale et utilisation des nouvelles technologies



Gestion des ressources naturelles



Le baromètre **2017** sur la **gestion des risques** menée par **Aon** a révélé toute une **série** de **défis** de taille liés à l'environnement **assurantiel** actuel

Dommages à la réputation / marque

Ralentissement économique

Concurrence croissante

Changements réglementaires

Défaut d'innover / répondre aux besoins des clients

Retenir les meilleurs talents

Perte d'exploitation

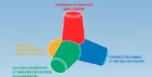
Risques Politiques

Responsabilité civile

Cyber Risque

La majorité des **principaux** risques **identifiés** dans l'enquête ne sont pas **nouveaux**. Cependant, l'**approfondissement** de l'analyse a révélé de nombreux nouveaux facteurs **déterminants** qui transforment lesdits risques **traditionnels**, ajoutant une nouvelle urgence et une **complexité accrue** aux anciens défis.

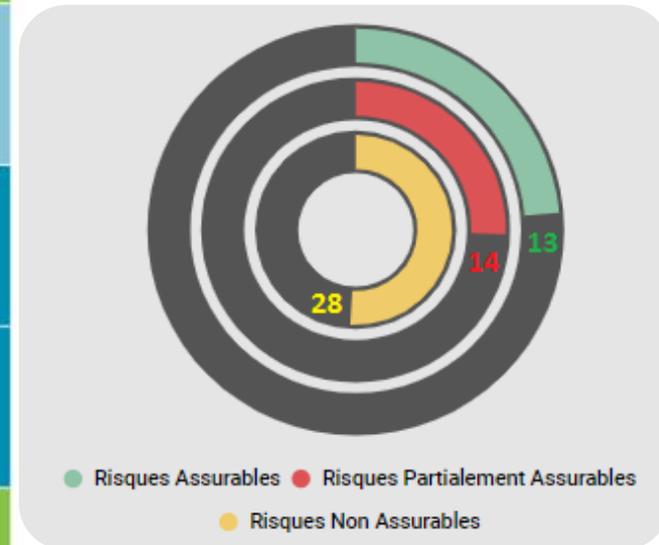
BAROMÈTRE MONDIAL DES RISQUES LES PLUS REDOUTÉS



AON

1 Damage to reputation/brand	2 Economic slowdown/slow recovery	3 Increasing competition	4 Regulatory/legislative changes
5 Cyber crime/hacking/viruses/malicious codes	6 Failure to innovate/meet customer needs	7 Failure to attract or retain top talent	8 Business interruption
9 Political risk/uncertainties	10 Third party liability (incl. E&O)	11 Commodity price risk	12 Cash flow/liquidity risk
13 Property damage	14 Directors & Officers personal liability	15 Major project failure	16 Exchange rate fluctuation
17 Corporate social responsibility/sustainability	18 Technology failure/system failure	19 Distribution or supply chain failure	20 Disruptive technologies/innovation
21 Capital availability/credit risk	22 Counter party credit risk	23 Growing burden and consequences of governance/compliance	24 Weather/natural disasters
25 Failure to implement or communicate strategy	26 Merger/acquisition/restructuring	27 Injury to workers	28 Failure of disaster recovery plan/business continuity plan

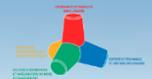
Eu égard des résultats du baromètre réalisé par AON en 2017, il en ressort que le spectre de couverture des risques sondés par l'assurance reste assez modeste.



● Risques Assurables ● Risques Partialement Assurables
● Risques Non Assurables

■ partially insurable ■ uninsurable ■ insurable

BAROMÈTRE MONDIAL DES RISQUES LES PLUS REDOUTÉS

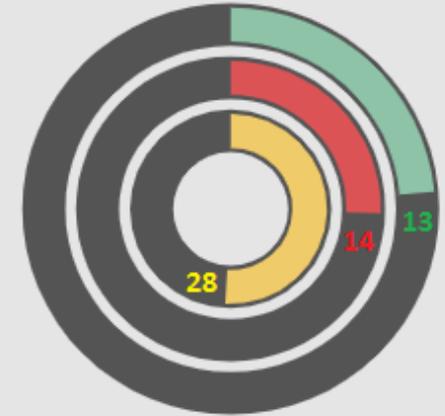


AON

29 Loss of intellectual property/data	30 Workforce shortage	31 Environmental risk	32 Crime/theft/fraud/employee dishonesty
33 Lack of technology infrastructure to support business needs	34 Inadequate succession planning	35 Product recall	36 Concentration risk (product, people, geography)
37 Aging workforce and related health issues	38 Accelerated rates of change in market factors and geopolitical risk environment	39 Interest rate fluctuation	40 Globalization/emerging markets
41 Unethical behavior	42 Outsourcing	43 Resource allocation	44 Terrorism/sabotage
45 Climate change	46 Asset value volatility	47 Natural resource scarcity/availability of raw materials	48 Absenteeism
49 Social media	50 Sovereign debt	51 Pandemic risk/health crisis	52 Share price volatility
53 Pension scheme funding	54 Harassment/discrimination	55 Kidnap and ransom/extortion	

partially insurable uninsurable insurable

Eu égard des résultats du baromètre réalisé par AON en 2017, il en ressort que le spectre de couverture des risques sondés par l'assurance reste assez modeste.



● Risques Assurables ● Risques Partialement Assurables
● Risques Non Assurables

● Risques Non Couverts



Classement des risques par probabilité et impact selon WEF* Survey 2018-2019

Top 10 risks in terms of Likelihood

- 1 Extreme weather events
- 2 Failure of climate-change mitigation and adaptation
- 3 Natural disasters
- 4 Data fraud or theft
- 5 Cyber-attacks
- 6 Man-made environmental disasters
- 7 Large-scale involuntary migration
- 8 Biodiversity loss and ecosystem collapse
- 9 Water crises
- 10 Asset bubbles in a major economy

Top 10 risks in terms of Impact

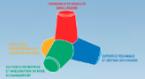
- 1 Weapons of mass destruction
- 2 Failure of climate-change mitigation and adaptation
- 3 Extreme weather events
- 4 Water crises
- 5 Natural disasters
- 6 Biodiversity loss and ecosystem collapse
- 7 Cyber-attacks
- 8 Critical information infrastructure breakdown
- 9 Man-made environmental disasters
- 10 Spread of infectious diseases

Les tensions géopolitiques entre les principales puissances mondiales ont augmenté. Elles ont un impact sur le domaine économique mondial

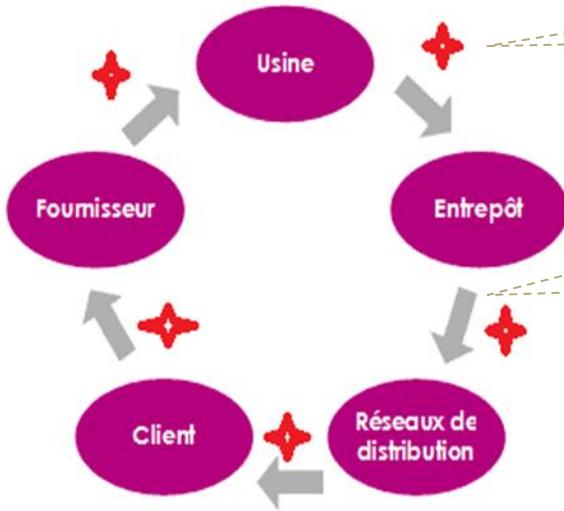
Categories

-  Economic
-  Environmental
-  Geopolitical
-  Societal
-  Technological

En terme de **probabilité**, les événements relatifs aux **catastrophes naturelles** arrivent en **tête de liste** suivis par les **cybers risques**. Quant à **l'impact**, les **risques géopolitique** sont les plus **importants évènements** soulevés par les répondants au sondage



Dans un contexte mondial des affaires incertain et volatil, la **gestion** des **risques liés** à la chaîne **d'approvisionnement** est devenue une des **préoccupations majeures** des transporteurs et des logisticiens



Le risque lié à la chaîne d'approvisionnement est **très délicat** et pourrait avoir un impact **très élevé** pour les **entreprises** s'il n'est pas **rapidement détectée, échelonner** et **résolu**.

Une chaîne d'approvisionnement est un processus **complexe** qui engage plusieurs intervenants. Toute **rupture** entraîne une **réaction** en chaîne qui, mondialisation aidant, affecte un ensemble d'acteurs situés aux quatre coins du globe. Le **gigantisme** des entreprises est un facteur **d'intensification** des risques.

Déployer une méthode de management des risques liés à l'approvisionnement



Identification des risques



Evaluation des risques



Limitation des risques



6^{ème} Convention de la Francophonie

Table Ronde #3 : L'état du marché des assurance en Afrique



ملتقى الدار البيضاء للتأمين
RENDEZ-VOUS DE CASABLANCA DE L'ASSURANCE



L'humain au cœur des risques



CLUB FRANCORISK

en partenariat avec



AMRAEM

ASSOCIATION
POUR LE MANAGEMENT
DES RISQUES ET DES ASSURANCES
DE L'ENTREPRISE AU MAROC

Rachid KHALID
Directeur Général
AGMA



6^{ème} Convention de la Francophonie

Table Ronde #3 : L'état du marché des assurance en Afrique



ملتقى الدار البيضاء للتأمين
RENDEZ-VOUS DE CASABLANCA DE L'ASSURANCE



L'humain au cœur des risques



CLUB FRANCORISK

en partenariat avec



AMRAEM

ASSOCIATION
POUR LE MANAGEMENT
DES RISQUES ET DES ASSURANCES
DE L'ENTREPRISE AU MAROC

Amal BAKIR
Directrice
Hub Afrique CIMA



MERCI à tous de votre participation !

Vos contacts :

Gilbert CANAMERAS :

gilbert.canameras@clubfrancorisk.com

Marc de POMMEREAU :

marc.depommereau@clubfrancorisk.com

Viviane LABONNE :

viviane.labonne@clubfrancorisk.com

Consulter le site www.clubfrancorisk.com



Club Francophone
du Management
des Risques
et des Assurances

Club Francorisk
80 Boulevard Haussmann
75008 PARIS
www.clubfrancorisk.com